



SouthGobi Energy Resources Ltd.
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES
Au 30 septembre 2009
(non vérifié)
(en dollars américains)

TABLE DES MATIÈRES

ÉTATS FINANCIERS

	<i>Page</i>
État consolidé intermédiaire du résultat global	3
État consolidé intermédiaire de la situation financière	4
État consolidé intermédiaire des variations des capitaux propres	5
Tableau consolidé intermédiaire des flux de trésorerie	6

NOTES COMPLÉMENTAIRES

1. Renseignements généraux.....	7
2. Base de présentation.....	8
3. Première application des IFRS	10
4. Sommaire des principales conventions comptables.....	16
5. Information sectorielle.....	32
6. Activités abandonnées.....	35
7. Dépréciation du projet Mamahak	37
8. Coût des ventes.....	38
9. Charges administratives	38
10. Charges d'évaluation et de prospection	39
11. Charges financières.....	39
12. Perte par action	40
13. Stocks.....	40
14. Immobilisations incorporelles	41
15. Immobilisations corporelles	42
16. Montants à payer en vertu des marges de crédit	43
17. Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations	46
18. Capitaux propres.....	48
19. Paiements fondés sur des actions.....	49
20. Déficit et dividendes cumulés.....	52
21. Transactions entre parties liées	52
22. Transaction relative à la division houillère	55
23. Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie	56
24. Engagements visant des dépenses	57
25. Événements postérieurs.....	57
26. Approbation des états financiers.....	59

SOUTHGOBI ENERGY RESOURCES LTD.
État consolidé intermédiaire du résultat global
(non vérifié)
(en dollars américains)

	Notes	Trimestres terminés les 30 septembre		Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre	
		2009	2008	2009	2008
Activités poursuivies					
Produits des activités ordinaires		11 870 845 \$	- \$	26 077 803 \$	- \$
Coût des ventes	8	(8 636 872)	-	(20 988 873)	-
Produit tirés de l'exploitation minière					
		3 233 973	-	5 088 930	-
Charges administratives	9	(6 233 815)	(10 338 713)	(16 783 348)	(12 850 768)
Charges d'évaluation et d'exploration	10	(5 010 777)	(11 355 984)	(13 781 444)	(28 088 514)
Charge de dépréciation liée au projet Mamahak	7	(23 029 013)	-	(23 029 013)	-
Perte opérationnelle liée aux activités poursuivies					
		(31 039 632)	(21 694 697)	(48 504 875)	(40 939 282)
Charges financières	11	(643 520)	(5 167)	(1 061 141)	(7 966 271)
Produits financiers		3 898	589 311	16 272	1 697 623
Perte avant impôts					
		(31 679 254)	(21 110 553)	(49 549 744)	(47 207 930)
Charge d'impôts exigible		(711 855)	-	(711 855)	-
Économie d'impôts différée		8 608 766	-	8 608 766	-
Perte liée aux activités poursuivies					
		(23 782 343)	(21 110 553)	(41 652 833)	(47 207 930)
Perte liée aux activités abandonnées	6	-	(1 666 884)	-	(5 362 114)
Perte nette et perte étendue attribuable aux porteurs de capitaux propres de la Société					
		(23 782 343) \$	(22 777 437) \$	(41 652 833) \$	(52 570 044) \$
Perte de base et diluée par action :					
Liée aux activités poursuivies	12	(0,18)	(0,16)	(0,31)	(0,37)
Liée aux activités abandonnées	12	-	(0,01)	-	(0,04)
Liée aux activités poursuivies et abandonnées					
		(0,18)	(0,17)	(0,31)	(0,41)
Nombre moyen pondéré de base et dilué d'actions en circulation					
	12	133 407 751	132 778 768	133 341 543	126 775 043

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires.

SOUTHGOBI ENERGY RESOURCES LTD.
État consolidé intermédiaire de la situation financière
(non vérifié)
(en dollars américains)

	Notes	Au		
		30 septembre 2009	Aux 31 décembre 2008 2007	
Actif				
Actifs courants				
Trésorerie et équivalents de trésorerie		2 710 766 \$	10 117 311 \$	1 393 632 \$
Clients et autres créances		14 798 663	7 289 726	759 528
Stocks	13	10 707 439	13 676 716	-
Charges payées d'avance et dépôts		7 176 448	2 578 527	1 890 177
		35 393 316	33 662 280	4 043 337
Actifs classés comme disponibles à la vente	6	-	637 600	-
Total des actifs courants		35 393 316	34 299 880	4 043 337
Actifs non courants				
Immobilisations corporelles	15	65 791 565	52 439 911	1 123 380
Immobilisations incorporelles	14	-	13 208 218	443 360
Actifs d'impôts différés		8 608 766	-	-
Autres débiteurs		108 333	-	-
Total des actifs non courants		74 508 664	65 648 129	1 566 740
Total de l'actif		109 901 980 \$	99 948 009 \$	5 610 077 \$
Capitaux propres et passif				
Passifs courants				
Fournisseurs et autres créateurs		11 210 514 \$	7 400 009 \$	1 767 784 \$
Montants à payer en vertu des marges de crédit	16	37 030 151	-	-
Dépôt reçu dans le cadre de la vente de la division des métaux	6	-	3 000 000	-
		48 240 665	10 400 009	1 767 784
Passifs courants classés comme disponibles à la vente	6	-	255 080	-
Total des passifs courants		48 240 665	10 655 089	1 767 784
Passifs non courants				
Montants à payer en vertu des marges de crédit	16	-	-	105 673 380
Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations	17	984 822	328 229	-
Total des passifs non courants		984 822	328 229	105 673 380
Total du passif		49 225 487	10 983 318	107 441 164
Capitaux propres (négatifs)				
Actions ordinaires	18	291 320 990	289 512 074	30 229 785
Actions préférentielles	18	-	-	4 189 154
Réserve liée aux options sur actions	19	21 713 315	12 775 076	7 496 691
Déficit cumulé	20	(252 357 812)	(213 322 459)	(143 746 717)
Total des capitaux propres (négatifs)		60 676 493	88 964 691	(101 831 087)
Total des capitaux propres et du passif		109 901 980 \$	99 948 009 \$	5 610 077 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires.

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL :

« *Andre Deepwell* »

Administrateur

« *Pierre Lebel* »

Administrateur

SOUTHGOBI ENERGY RESOURCES LTD.

État consolidé intermédiaire des variations des capitaux propres

(non vérifié)

(en dollars américains)

	Actions ordinaires		Actions préférentielles		Réserve liée aux options sur actions	Déficit cumulé	Total
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant			
Soldes au 1 ^{er} janvier 2008	74 932 657	30 229 785 \$	25 576 383	4 189 154 \$	7 496 691 \$	(143 746 717) \$	(101 831 087) \$
Actions émises :							
Espèces	16 211 111	139 642 368	-	-	-	-	139 642 368
Coûts liés à l'émission d'actions	-	(3 303 418)	-	-	-	-	(3 303 418)
Propriétés minières	321 818	5 198 000	-	-	-	-	5 198 000
Conversion d'une marge de crédit	14 709 071	107 551 903	-	-	-	-	107 551 903
Conversion d'actions préférentielles	25 576 383	4 189 154	(25 576 383)	(4 189 154)	-	-	-
Exercice d'options sur actions	1 442 242	6 004 282	-	-	(1 960 086)	-	4 044 196
Rémunération à base d'actions passée en charges dans les résultats	-	-	-	-	7 238 471	-	7 238 471
Perte nette et résultat global pour l'exercice	-	-	-	-	-	(69 575 742)	(69 575 742)
Soldes au 31 décembre 2008	133 193 282	289 512 074 \$	-	- \$	12 775 076 \$	(213 322 459) \$	88 964 691 \$
Actions émises :							
Exercice d'options sur actions	349 767	1 808 916	-	-	(802 935)	-	1 005 981 \$
Rémunération à base d'actions passée en charges dans les résultats	-	-	-	-	9 741 174	-	9 741 174
Gain découlant de la vente de la division des métaux (note 6)	-	-	-	-	-	2 617 480	2 617 480
Perte nette et résultat global pour la période	-	-	-	-	-	(41 652 833)	(41 652 833)
Soldes au 30 septembre 2009	133 543 049	291 320 990 \$	-	- \$	21 713 315 \$	(252 357 812) \$	60 676 493 \$
Soldes au 1 ^{er} janvier 2008	74 932 657	30 229 785 \$	25 576 383	4 189 154 \$	7 496 691 \$	(143 746 717) \$	(101 831 087) \$
Espèces	16 211 111	139 642 368	-	-	-	-	139 642 368
Coûts liés à l'émission d'actions	-	(3 303 418)	-	-	-	-	(3 303 418)
Propriétés minières	1 818	30 000	-	-	-	-	30 000
Conversion d'une marge de crédit	14 709 071	107 551 903	-	-	-	-	107 551 903
Conversion d'actions préférentielles	25 576 383	4 189 154	(25 576 383)	(4 189 154)	-	-	-
Exercice d'options sur actions	1 408 542	5 891 215	-	-	(1 925 691)	-	3 965 524
Rémunération à base d'actions passée en charges dans les résultats	-	-	-	-	4 773 140	-	4 773 140
Perte nette et résultat global pour la période	-	-	-	-	-	(52 570 044)	(52 570 044)
Soldes au 30 septembre 2008	132 839 582	284 231 007 \$	-	- \$	10 344 140 \$	(196 316 761) \$	98 258 386 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires.

SOUTHGOBI ENERGY RESOURCES LTD.

Tableau consolidé intermédiaire des flux de trésorerie

(non vérifié)

(en dollars américains)

Notes	Trimestres terminés les 30 septembre		Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre	
	2009	2008	2009	2008
Activités opérationnelles				
Perte pour la période liée aux activités poursuivies avant impôts	(31 679 254) \$	(21 110 553) \$	(49 549 744) \$	(47 207 930) \$
Ajustements :				
Amortissement pour dépréciation et déplétion	2 226 532	50 718	4 274 070	184 426
Rémunération à base d'actions	2 623 405	1 540 934	9 741 174	3 625 580
Variation de la juste valeur des dérivés incorporés	-	-	-	7 223 399
Produits financiers	(3 898)	(589 311)	(16 272)	(1 697 623)
Charges financières courues	632 456	-	1 030 151	134 186
Charges au titre des intérêts courus sur la marge de crédit	-	-	-	598 408
Perte de change non réalisée	110 718	1 948 221	1 307 348	565 612
Perte à la sortie d'immobilisations corporelles	2 904	2 659	115 824	5 663
Frais d'inscription en Bourse différés précédemment	-	3 236 318	-	-
Désactualisation de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations	11 064	5 167	30 990	10 278
Charge de dépréciation liée au projet houiller Mamahak	23 029 013	-	23 029 013	-
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles avant les variations du fonds de roulement	(3 047 060)	(14 915 847)	(10 037 446)	(36 558 001)
(Augmentation) diminution des stocks	(2 771 562)	(3 691 006)	130 816	(6 404 075)
(Augmentation) diminution des clients et autres débiteurs	1 994 637	(1 352 604)	(9 654 687)	(4 231 438)
(Augmentation) diminution des charges payées d'avance et des dépôts	(3 263 036)	953 143	(4 597 921)	207 715
Augmentation des fournisseurs et autres créditeurs	2 967 801	3 002 873	3 942 740	7 043 511
Trésorerie affectée aux activités poursuivies	(4 119 220)	(16 003 441)	(20 216 498)	(39 942 288)
Trésorerie affectée aux activités abandonnées	-	(1 467 048)	-	(4 238 230)
Trésorerie affectée aux activités opérationnelles	(4 119 220) \$	(17 470 489) \$	(20 216 498) \$	(44 180 518) \$
Activités d'investissement				
Acquisition d'immobilisations corporelles	(8 547 483) \$	(4 397 303) \$	(24 123 956) \$	(45 428 722) \$
Acquisition d'immobilisations incorporelles	-	(9 209 929)	-	(8 013 800)
Intérêts reçus	3 898	589 311	26 114	1 697 623
Produit de la sortie d'immobilisations corporelles	-	10 295	25 675	10 295
Augmentation des autres débiteurs	(54 166)	-	(108 333)	-
Trésorerie affectée aux activités poursuivies	(8 597 751)	(13 007 626)	(24 180 500)	(51 734 604)
Trésorerie affectée aux activités abandonnées	-	(31 866)	(222 699)	(47 376)
Trésorerie affectée aux activités d'investissement	(8 597 751) \$	(13 039 492) \$	(24 403 199) \$	(51 781 980) \$
Activités de financement				
Produit de la vente d'actions ordinaires, de bons de souscription et de l'exercice d'options sur actions	626 246 \$	629 011 \$	1 005 981 \$	140 304 475 \$
Retraits en vertu des marges de crédit	12 000 000	-	36 000 000	2 000 000
Remboursement de la marge de crédit	-	-	-	(8 077 470)
Trésorerie générée par les activités de financement	12 626 246 \$	629 011 \$	37 005 981 \$	134 227 005 \$
Effet des variations des cours du change sur la trésorerie	(4 808)	(2 259 975)	(15 528)	(866 200)
(Diminution) augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(95 533)	(32 140 945)	(7 629 244)	37 398 307
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	2 806 299	70 932 884	10 340 010	1 393 632
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	2 710 766 \$	38 791 939 \$	2 710 766 \$	38 791 939 \$
Composés de :				
Trésorerie et équivalents de trésorerie liés aux activités poursuivies	2 710 766 \$	38 549 320 \$	2 710 766 \$	38 549 320 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie liés aux activités abandonnées	-	242 619	-	242 619
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	2 710 766 \$	38 791 939 \$	2 710 766 \$	38 791 939 \$
Trésorerie	2 710 766 \$	13 025 914 \$	2 710 766 \$	13 025 914 \$
Instruments du marché monétaire	-	25 766 025	-	25 766 025
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	2 710 766 \$	38 791 939 \$	2 710 766 \$	38 791 939 \$

Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie (note 23)

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires.

SOUTHGOBI ENERGY RESOURCES LTD.

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires

Au 30 septembre 2009

(non vérifié)

(en dollars américains)

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

SouthGobi Energy Resources Ltd. est une société inscrite en Bourse constituée au Canada en personne morale à responsabilité limitée en vertu des lois de la province de la Colombie-Britannique et ses actions sont inscrites à la Bourse de croissance TSX. La Société et ses filiales (collectivement, la « Société ») exercent leurs activités principalement dans les domaines de l'acquisition, de la prospection, de la mise en valeur et de l'exploitation de propriétés houillères en Mongolie et en Indonésie. La société mère de la Société est Invahoe Mines Ltd. (la « société mère » ou « Ivanhoe »).

Le siège social, l'adresse principale, le bureau enregistré et le centre des archives de la Société sont situés au 999 Canada Place, bureau 654, Vancouver, Colombie-Britannique, V6C 3E1.

Les états financiers consolidés intermédiaires sont présentés en dollars américains et toutes les valeurs sont arrondies au dollar près, sauf indication contraire.

La Société est un producteur de houille et une société de prospection et de mise en valeur houillères. Ces états financiers consolidés intermédiaires ont été préparés conformément au principe de la continuité de l'exploitation, lequel prévoit la réalisation des actifs et le règlement des dettes dans le cours normal des activités. La Société a enregistré des pertes depuis sa constitution et elle a accumulé un déficit de 252 357 812 \$. La capacité de la Société à poursuivre son exploitation dépend de la réalisation d'activités rentables, de la confirmation des réserves économiquement récupérables et de la capacité d'obtenir du financement supplémentaire pour mettre en valeur les propriétés (note 25).

La direction croit qu'elle obtiendra du financement additionnel pour poursuivre ses activités prévues dans le cours normal. Cependant, rien ne garantit que le financement décrit à la note 25 sera obtenu en temps opportun, ni qu'il sera obtenu tout court.

Les présents états financiers ne tiennent pas compte des ajustements qui pourraient devoir être apportés si la Société était incapable de poursuivre ses activités.

En décembre 2008, la Société a annoncé qu'elle avait vendu sa division des métaux à Ivanhoe Mines Ltd. pour une contrepartie de 3 M\$. La vente prenait effet le 30 décembre 2008 et elle a été conclue le 2 février 2009. La division des métaux est constituée de terrains renfermant des métaux de base et des métaux précieux situés en Mongolie et en Indonésie. La Société se concentrera désormais sur la production de charbon ainsi que sur la mise en valeur et la prospection houillères.

SOUTHGOBI ENERGY RESOURCES LTD.

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires

Au 30 septembre 2009
(non vérifié)
(en dollars américains)

2. BASE DE PRÉSENTATION

2.1 Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés intermédiaires n'ont pas été vérifiés et ont été préparés conformément à la norme comptable internationale (« IAS ») 34, *Information financière intermédiaire* (« IAS 34 »), selon des conventions comptables conformes aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») et l'International Financial Reporting Interpretations Committee (« IFRIC »).

Il s'agit du troisième jeu d'états financiers consolidés intermédiaires de la Société faisant partie de la période visée par les premiers états financiers consolidés annuels de la Société préparés selon les IFRS pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009. Auparavant, la Société préparait ses états financiers consolidés intermédiaires et annuels conformément aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada.

Comme il s'agit du troisième jeu d'états financiers consolidés intermédiaires de la Société préparés conformément aux IFRS, les informations fournies par la Société excèdent le minimum requis en vertu d'IAS 34. La Société a choisi de surpasser les exigences minimales afin de présenter les méthodes comptables de la Société conformément aux IFRS et les informations additionnelles requises en vertu des IFRS, lesquelles soulignent les changements par rapport aux états financiers consolidés annuels de 2008 de la Société, préparés conformément aux PCGR du Canada. En 2010 et par la suite, la Société pourrait ne pas présenter autant d'informations dans ses états financiers consolidés intermédiaires préparés selon les IFRS, car le lecteur pourra alors se reporter aux états financiers consolidés annuels, lesquels seront préparés selon les IFRS.

2.2 Base de présentation

Les états financiers consolidés intermédiaires ont été préparés selon le coût historique, sauf en ce qui concerne certains instruments financiers et actifs non courants, lesquels sont évalués à la juste valeur, tel qu'il est expliqué dans les méthodes comptables présentées à la note 4. Les chiffres de la période précédente présentés dans les états financiers consolidés intermédiaires le sont en raison de l'adoption des IFRS et n'ont pas été vérifiés.

SOUTHGOBI ENERGY RESOURCES LTD.

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires

Au 30 septembre 2009
(non vérifié)
(en dollars américains)

2. BASE DE PRÉSENTATION (suite)

2.3 Adoption de normes et d'interprétations nouvelles et révisées

L'IASB a publié plusieurs IAS, IFRS, modifications et IFRIC connexes nouvelles et révisées (collectivement nommées les « nouvelles IFRS » ci-après), qui sont entrées en vigueur pour l'exercice de la Société ouvert le 1^{er} janvier 2009. Aux fins de la préparation et de la présentation de l'information financière pour les périodes concernées, la Société a adopté toutes les nouvelles normes de façon uniforme pour les périodes concernées.

À la date d'autorisation des présents états financiers, l'IASB et l'IFRIC avaient publié les normes, modifications et interprétations nouvelles et révisées suivantes, qui n'étaient pas encore en vigueur au cours des périodes visées :

- IFRS (modifications) Modification à IFRS 5 dans le cadre des améliorations aux IFRS publiées en 2008⁽ⁱ⁾
- IFRS (modifications) Améliorations aux IFRS publiées en 2009⁽ⁱⁱ⁾
- IAS 24 (révisée) Informations relatives aux parties liées⁽ⁱⁱⁱ⁾
- IAS 27 (révisée) États financiers consolidés et individuels⁽ⁱ⁾
- IAS 32 (modification) Classement des émissions de droits de souscription^(iv)
- IAS 39 (modification) Éléments couverts admissibles⁽ⁱ⁾
- IFRS 2 (modifications) Paiements fondés sur des actions et réglés en espèces de la Société^(v)
- IFRS 3 (révisée) Regroupements d'entreprises⁽ⁱ⁾
- IFRIC 17 Distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires⁽ⁱ⁾
- IFRIC 18 Transfert d'actifs provenant des clients^(vi)

(i) En vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009

(ii) Les modifications prennent effet pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009 ou du 1^{er} janvier 2010, selon le cas

(iii) En vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011

(iv) En vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} février 2010

(v) En vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2010

(vi) En vigueur pour les transferts conclus à compter du 1^{er} juillet 2009

La Société prévoit que l'application de ces normes, modifications et interprétations n'aura aucune incidence importante sur les résultats ni sur la situation financière de la Société.

SOUTHGOBI ENERGY RESOURCES LTD.

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires

Au 30 septembre 2009
(non vérifié)
(en dollars américains)

3. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS

La Société a adopté les IFRS le 1^{er} janvier 2009, et sa date de transition était le 1^{er} janvier 2005. En vertu d'IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*, les IFRS sont appliquées rétrospectivement à la date de transition et tous les ajustements aux actifs et aux passifs présentés selon les PCGR sont comptabilisés dans les résultats non distribués, sauf si certaines exemptions sont appliquées. La Société n'applique aucune exemption relative à la première application des IFRS.

L'état consolidé de la situation financière de la Société à la date de transition, soit le 1^{er} janvier 2005, est présenté ci-dessous :

	<u>Au 1^{er} janvier</u> <u>2005</u> (non vérifié)
Actif	
Actif courant	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 222 182 \$
Clients et autres débiteurs	79 737
Charges payées d'avance et dépôts	124 276
Total de l'actif courant	8 426 195
Actif non courant	
Immobilisations corporelles	149 382
Immobilisations incorporelles	158 384
Total de l'actif non courant	307 766
Total de l'actif	8 733 961 \$
Capitaux propres et passif	
Passif courant	
Fournisseurs et autres créditeurs	1 035 404 \$
Total du passif courant	1 035 404
Total du passif	1 035 404
Capitaux propres	
Actions ordinaires	14 183 003
Surplus d'apport	1 690 842
Réserve liée à l'option d'achat d'actions	996 330
Déficit cumulé	(9 171 618)
Total des capitaux propres	7 698 557
Total des capitaux propres et du passif	8 733 961 \$

SOUTHGOBI ENERGY RESOURCES LTD.

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires

Au 30 septembre 2009
(non vérifié)
(en dollars américains)

3. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS (suite)

Le cadre conceptuel des IFRS est semblable à celui des PCGR du Canada. Bien que l'application des IFRS n'ait pas eu d'incidence sur les flux de trésorerie réels de la Société, elle a donné lieu à des changements importants de la situation financière et des résultats d'exploitation présentés. Les tableaux suivants présentent des rapprochements préparés par la Société afin de rapprocher les actifs, les passifs, les capitaux propres, la perte nette et les flux de trésorerie de la Société selon les IFRS à ceux présentés selon les PCGR du Canada :

3.1 Total de l'actif

Notes	Aux 31 décembre				Au 1 ^{er} janvier
	2008	2007	2006	2005	2005
Total de l'actif selon les PCGR du Canada	100 132 144 \$	5 610 077 \$	2 052 235 \$	3 774 953 \$	8 699 107 \$
Ajustements pour tenir compte des différents traitements comptables					
- Inclusion des actifs liés à la division houillère	(i) -	-	262 688	143 641	34 854
- Ajustement pour l'obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation	(v) (184 135)	-	-	-	-
Total de l'actif selon les IFRS	99 948 009 \$	5 610 077 \$	2 314 923 \$	3 918 594 \$	8 733 961 \$

3.2 Total du passif

Notes	Aux 31 décembre				Au 1 ^{er} janvier
	2008	2007	2006	2005	2005
Total du passif selon les PCGR du Canada	11 167 453 \$	36 875 588 \$	6 287 041 \$	692 699 \$	1 035 404 \$
Ajustements pour tenir compte des différents traitements comptables					
- Juste valeur du dérivé incorporé sur la dette	(ii) 107 551 903	70 565 576	-	-	-
- Conversion de la dette	(ii) (107 551 903)	-	-	-	-
- Ajustement pour le passif au titre des bons de souscription	(iv) -	-	221 641	221 641	-
- Conversion du passif au titre des bons de souscription	(iv) -	-	(221 641)	-	-
- Ajustement pour l'obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation	(v) (184 135)	-	-	-	-
Total du passif selon les IFRS	10 983 318 \$	107 441 164 \$	6 287 041 \$	914 340 \$	1 035 404 \$

SOUTHGOBI ENERGY RESOURCES LTD.
Notes aux états financiers consolidés intermédiaires
 Au 30 septembre 2009
 (non vérifié)
 (en dollars américains)

3. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS (suite)

3.3 Total des capitaux propres (négatifs)

Notes	Au 30 septembre		Aux 31 décembre			Au 1 ^{er} janvier
	2008	2008	2007	2006	2005	2005
Total des capitaux propres (négatifs) selon les PCGR du Canada	98 258 385 \$	88 964 691 \$	(31 265 512) \$	(4 234 806) \$	3 082 254 \$	7 663 703 \$
Ajustements pour tenir compte des différents traitements comptables						
- Inclusion des résultats de la division houillère, déduction faite de la contribution d'Ivanhoe (i)	-	-	-	262 688	143 641	34 854
- Juste valeur du dérivé incorporé sur la dette (ii)	(107 551 903)	(107 551 903)	(70 565 575)	-	-	-
- Conversion de la dette (ii)	107 551 903	107 551 903	-	-	-	-
- Ajustement pour le passif au titre des bons de souscription (iv)	-	-	-	-	(221 641)	-
Total des capitaux propres (négatifs) selon les IFRS	98 258 385 \$	88 964 691 \$	(101 831 087) \$	(3 972 118) \$	3 004 254 \$	7 698 557 \$

3.4 Perte nette

Notes	Trimestre terminé le	Période de neuf mois terminée	Exercices terminés les 31 décembre			
	30 septembre	le 30 septembre	2008	2007	2006	2005
Perte nette et résultat étendu pour la période selon les PCGR du Canada	23 038 318 \$	45 065 191 \$	62 385 848 \$	26 729 932 \$	9 361 815 \$	6 213 957 \$
Perte de base et diluée par action selon les PCGR du Canada	0,17	0,36	0,49	0,52	0,56	0,41
Ajustements pour tenir compte des différents traitements comptables						
- Inclusion des résultats de la division houillère (i)	-	-	-	2 546 368	12 167 928	9 923 018
- Juste valeur du dérivé incorporé sur la dette (ii)	-	7 223 400	7 223 400	63 286 039	-	-
- Intérêts courus sur la marge de crédit (ii)	-	319 360	319 360	4 224 179	-	-
- Ajustements à la rémunération à base d'actions (iii)	(260 881)	(37 907)	(352 866)	(50 089)	(250 730)	(107 301)
- Ajustement pour le passif au titre des bons de souscription (iv)	-	-	-	-	449 623	80 361
Perte nette et résultat étendu pour la période selon les IFRS	22 777 437 \$	52 570 044	69 575 742	96 736 429	21 728 636 \$	16 110 035 \$
Perte de base et diluée par action selon les IFRS	0,17 \$	0,41 \$	0,54 \$	1,89 \$	1,31 \$	1,06 \$

3.5 Flux de trésorerie

L'application des IFRS n'a pas eu d'incidence sur les flux de trésorerie nets de la Société. Les changements apportés aux états consolidés de la situation financière et aux états consolidés du résultat global ont donné lieu au reclassement de différents montants des tableaux consolidés des flux de trésorerie. Toutefois, puisqu'il n'y a eu aucun changement aux flux de trésorerie nets, aucun rapprochement n'a été présenté.

SOUTHGOBI ENERGY RESOURCES LTD.

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires

Au 30 septembre 2009
(non vérifié)
(en dollars américains)

3. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS (suite)

Notes relatives aux rapprochements avec les IFRS présentés ci-dessus

(i) *Inclusion des résultats de la division houillère*

Le 29 mai 2007, la Société a conclu l'acquisition de la division houillère d'Ivanhoe (note 22) en contrepartie de l'émission, à Ivanhoe, de 57 000 000 d'actions ordinaires et de 25 576 383 actions préférentielles convertibles.

Selon les PCGR du Canada – La transaction relative à la division houillère était comptabilisée comme une transaction entre parties liées, à la valeur comptable.

Selon les IFRS – La transaction relative à la division houillère est considérée comme un regroupement d'entreprises ou d'entités sous contrôle commun et est, par conséquent, exemptée du champ d'application d'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*. La Société a comptabilisé les regroupements d'entités sous contrôle commun selon les principes de la méthode de la mise en commun d'intérêts comme si les entités avaient toujours été regroupées.

(ii) *Juste valeur du dérivé incorporé sur la dette*

Le 26 avril 2006, parallèlement à la transaction relative à la division houillère, la Société a obtenu une marge de crédit (le « premier accord de financement ») d'Ivanhoe, en vertu de laquelle Ivanhoe a accepté d'offrir à la Société une marge de crédit non garantie d'au plus 10 M\$ US, ce montant ayant été porté à un maximum de 15 M\$ US le 6 juin 2007. Le premier accord de financement était assorti d'un droit de conversion, lequel a pris effet à la conclusion de la transaction relative à la division houillère. Du 26 avril 2006 au 1^{er} mai 2007, la Société a comptabilisé tout montant prélevé sur la facilité de crédit comme un passif au coût amorti et a considéré la juste valeur du droit de conversion comme négligeable, car les étapes importantes expliquées ci-dessous n'avaient pas été franchies. Au 1^{er} mai 2007, la valeur du droit de conversion était considérée comme importante, car les étapes importantes entourant la conclusion de la transaction relative à la division houillère avaient été franchies. Ces étapes importantes comprenaient : i) la signature de l'accord final relatif à l'acquisition par la Société de la division houillère; ii) l'approbation de la transaction relative à la division houillère par la minorité des actionnaires de la Société et iii) le transfert des permis d'exploitation houillère à la Société par Ivanhoe. À partir du 1^{er} mai 2007, la Société a assigné une valeur de 3,1 M\$ au droit de conversion. Le 23 janvier 2008, parallèlement à la conclusion de placements privés d'actions et à la demande de la Société, Ivanhoe a converti le solde du capital, qui s'élevait alors à 29 963 354 \$ US, en 14 709 701 actions

SOUTHGOBI ENERGY RESOURCES LTD.

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires

Au 30 septembre 2009
(non vérifié)
(en dollars américains)

3. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS (suite)

Notes relatives aux rapprochements avec les IFRS présentés ci-dessus (suite)

ordinaires de la Société (note 16). À la suite de cette conversion, le montant à payer au titre de la marge de crédit a été éliminé.

Selon les PCGR du Canada – Une fois les étapes importantes expliquées ci-dessus franchies, le droit de conversion a été comptabilisé comme une composante distincte des capitaux propres.

Selon les IFRS – Une fois les étapes importantes expliquées ci-dessus franchies, le droit de conversion a été considéré comme un dérivé incorporé devant être comptabilisé à sa juste valeur à la suite de l'évaluation initiale puis réévalué chaque période subséquente. L'écart entre la composante d'emprunt hôte et l'encours du prêt est amorti dans les résultats sur la durée restante de l'emprunt.

(iii) Ajustement de la rémunération à base d'actions

Comptabilisation des charges

Selon les PCGR du Canada – Avant 2008, la Société utilisait la méthode de l'amortissement linéaire pour le calcul des options dont les droits étaient acquis. La juste valeur des attributions à base d'actions avec acquisition graduelle des droits était calculée comme une seule attribution et la juste valeur était comptabilisée sur une base linéaire sur la période d'acquisition des droits. En 2008, la Société est passée de la méthode de l'amortissement linéaire à la méthode de l'acquisition graduelle.

Selon les IFRS – Chaque tranche d'une attribution comportant différentes dates d'acquisition des droits est considérée comme une attribution distincte pour le calcul de la juste valeur, et la juste valeur qui en résulte est amortie sur la période d'acquisition des droits des tranches respectives.

Extinctions

Selon les PCGR du Canada – Les extinctions d'attributions étaient comptabilisées au fur et à mesure qu'elles se produisaient.

Selon les IFRS – Les estimations relatives aux extinctions sont comptabilisées à la date d'attribution et révisées selon les résultats réels au cours des périodes subséquentes.

SOUTHGOBI ENERGY RESOURCES LTD.

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires

Au 30 septembre 2009

(non vérifié)

(en dollars américains)

3. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS (suite)

Notes relatives aux rapprochements avec les IFRS présentés ci-dessus (suite)

(iv) Ajustement du passif au titre des bons de souscription

Le 28 juin 2005, BHP Billiton World Exploration Inc. (« BHP ») a acheté 1 153 998 unités de la Société pour une contrepartie de 1 M\$. Chaque unité comprenait une action ordinaire et un bon de souscription pour acheter la moitié de une action ordinaire. Les bons de souscription avaient une durée de deux ans et un prix d'exercice de 1,395 \$ CA par action ordinaire. Le 26 juin 2006, tous les bons de souscription en cours ont été exercés par BHP et le passif au titre des bons de souscription a été éliminé.

Selon les PCGR du Canada – Les bons de souscription étaient comptabilisés à la valeur comptable dans les capitaux propres.

Selon les IFRS – Le prix d'exercice des bons de souscription est fixé en dollars canadiens. La monnaie de fonctionnement de la Société est le dollar américain. Par conséquent, le droit de conversion est considéré comme un dérivé, car la Société recevra un montant variable à l'exercice des bons de souscription. Ainsi, les bons de souscription de BHP répondent à la définition d'un passif dérivé selon IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, et sont comptabilisés comme un passif financier et présentés à leur juste valeur à chaque date d'état de la situation financière.

(v) Ajustement au titre de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations (« OMHS »)

Au 31 décembre 2008, la Société a analysé le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur actualisée de l'OMHS.

Selon les PCGR du Canada – Un changement du taux d'actualisation seulement ne donnait pas lieu à une réévaluation du passif au titre de l'OMHS.

Selon les IFRS – En vertu d'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, une variation du taux d'actualisation courant fondé sur le marché donne lieu à une variation de l'évaluation de la provision. Par conséquent, le passif au titre de l'OMHS comptabilisé en 2008 a été réévalué au moyen du taux d'actualisation en vigueur à la fin de l'exercice et un ajustement a été comptabilisé pour l'actif correspondant.

SOUTHGOBI ENERGY RESOURCES LTD.

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires

Au 30 septembre 2009

(non vérifié)

(en dollars américains)

4. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

4.1 Règles de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la Société et de ses filiales contrôlées (note 21). La Société détient le contrôle lorsqu'elle a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les résultats des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice sont inclus dans l'état consolidé du résultat global à partir de la date de prise d'effet de l'acquisition ou jusqu'à la date de prise d'effet de la cession, selon le cas.

Tous les soldes, opérations, bénéfices et charges internes sont éliminés en entier à la consolidation.

Les participations minoritaires dans l'actif net des filiales consolidées sont présentées séparément de la participation de la Société. Les participations minoritaires sont constituées du montant de ces participations à la date du regroupement d'entreprises d'origine (voir note 4.2) et de la part des variations des capitaux propres survenues depuis la date du regroupement qui revient aux détenteurs des participations minoritaires. Les pertes applicables aux participations minoritaires en sus de leur participation dans les capitaux propres de la filiale sont portées en déduction des participations de la Société sauf si les détenteurs des participations minoritaires ont une obligation exécutoire de faire un placement additionnel pour couvrir les pertes et sont en mesure de le faire.

4.2 Regroupements d'entreprises

Les acquisitions de filiales et d'entreprises (autres que les entités qui étaient sous le contrôle de la société mère) sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. Le coût du regroupement d'entreprises est calculé comme le total de la juste valeur (à la date d'échange) des actifs donnés, des passifs engagés ou pris en charge et des instruments de capitaux propres émis par la Société en échange du contrôle de la société acquise, et de tous frais liés à l'acquisition engagés pour conclure le regroupement d'entreprises. Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de la société acquise qui respectent les conditions de comptabilisation en vertu d'IFRS 3, *Regroupement d'entreprises*, sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants (ou des groupes à sortir) classés comme détenus en vue de la vente conformément à IFRS 5, *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*, qui doivent être comptabilisés et évalués à la juste valeur, diminuée des coûts de vente.

SOUTHGOBI ENERGY RESOURCES LTD.

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires

Au 30 septembre 2009

(non vérifié)

(en dollars américains)

4. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

4.2 Regroupements d'entreprises (suite)

Le goodwill découlant d'une acquisition est comptabilisé en tant qu'actif et initialement évalué au coût, celui-ci étant l'excédent du coût du regroupement d'entreprises par rapport à la participation de la Société dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables comptabilisés. Si, après la réévaluation, la participation de la Société dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de la société acquise excède le coût du regroupement d'entreprises, l'excédent est comptabilisé immédiatement en résultat.

Un regroupement d'entreprises visant des entreprises sous contrôle commun est un regroupement d'entreprises dans lequel toutes les entreprises regroupées sont ultimement contrôlées par la même entité ou les mêmes entités, et ce, avant et après le regroupement d'entreprises, et ce contrôle n'est pas transitoire. Les regroupements d'entreprises sous contrôle commun sont comptabilisés conformément aux principes de la méthode de la mise en commun d'intérêts. Lors de l'application de la méthode de la mise en commun d'intérêts, les éléments des états financiers des entreprises visées par le regroupement d'entreprises sous contrôle commun sont intégrés dans les états financiers consolidés comme si celles-ci avaient été regroupées à la date à laquelle elles ont été mises sous le contrôle de la société contrôlante.

Les actifs nets des entreprises se regroupant sont regroupés selon leurs valeurs comptables avant le regroupement d'entreprises sous contrôle commun du point de vue des sociétés contrôlantes. Aucun montant n'est comptabilisé relativement au goodwill ni à l'excédent de la participation de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de la société acquise sur le coût au moment du regroupement d'entreprises sous contrôle commun, sous réserve du maintien de la participation de la société contrôlante.

L'état consolidé du résultat global comprend les résultats de chaque regroupement d'entreprises depuis la première date présentée ou depuis la date à laquelle les entreprises se regroupant ont été mises sous contrôle commun, si cette période est plus courte, sans égard à la date du regroupement d'entreprises sous contrôle commun.

SOUTHGOBI ENERGY RESOURCES LTD.

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires

Au 30 septembre 2009

(non vérifié)

(en dollars américains)

4. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

4.3 Produits financiers

Les produits financiers découlant des actifs financiers sont cumulés ponctuellement, en fonction du capital en circulation et du taux d'intérêt effectif applicable, lequel correspond au taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'actif financier en fonction de la valeur comptable de cet actif net.

4.4 Devises

Le dollar américain est la monnaie de présentation de la Société et la monnaie fonctionnelle de toutes ses transactions, car il s'agit de la monnaie principale utilisée dans l'environnement économique dans lequel elle exerce ses activités.

Les transactions en devises sont initialement comptabilisées au taux de la monnaie fonctionnelle à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au taux de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les éléments non monétaires évalués au coût historique en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires évalués à la juste valeur en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date à laquelle la juste valeur est déterminée.

4.5 Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif admissible sont capitalisés comme un élément du coût de cet actif. Les coûts d'emprunt qui ne sont pas directement attribuables à un actif admissible sont passés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

4.6 Coûts des avantages de retraite

Les coûts des avantages de retraite sont passés en charges lorsque les employés ont rendu les services qui leur donnent droit aux versements.

SOUTHGOBI ENERGY RESOURCES LTD.

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires

Au 30 septembre 2009

(non vérifié)

(en dollars américains)

4. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

4.7 Stocks

Les stocks de charbon sont évalués au plus faible du coût de production et de la valeur nette de réalisation. Les coûts de production comprennent la main d'œuvre directe et indirecte, les matériaux et les fournitures d'exploitation, les frais de transport et la tranche appropriée des frais généraux fixes et variables, y compris l'amortissement pour dépréciation et déplétion. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimatif des stocks, diminué des coûts estimatifs pour l'achèvement et des coûts nécessaires pour réaliser la vente.

Les matériaux et les fournitures comprennent les matières consommables qui sont évaluées au plus faible du coût moyen pondéré et de la valeur nette de réalisation. Les fournitures utilisées pour la production de stocks ne sont pas dépréciées en dessous du coût s'il est prévu que les produits finis pour lesquels elles seront utilisées seront vendus au coût ou à un prix supérieur. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente du produit fini diminué de toute provision pour dépréciation des stocks et des coûts pour l'achèvement.

4.8 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont présentées au coût diminué du cumul de l'amortissement et du cumul des pertes de valeur. Le coût d'une immobilisation corporelle comprend le prix d'achat, tout coût directement attribuable au transfert de l'immobilisation jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue ainsi que l'estimation initiale des coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement de l'immobilisation et à la remise en état du site sur lequel elle est située.

L'amortissement est calculé selon les taux utilisés pour radier le coût des immobilisations corporelles, moins leur valeur résiduelle estimative, au moyen de la méthode de l'amortissement linéaire ou selon la méthode de l'amortissement proportionnel à l'utilisation sur les durées de vie utile prévues suivantes :

- | | |
|----------------------------|--|
| • Équipement mobile | 5 ans |
| • Matériel informatique | 1 an à 5 ans |
| • Mobilier et agencements | 5 ans |
| • Matériel et outillage | 3 à 10 ans |
| • Bâtiments et routes | 5 à 15 ans |
| • Immobilisations en cours | voir ci-dessous |
| • Actifs miniers | en fonction des ressources selon la méthode des unités de production |

SOUTHGOBI ENERGY RESOURCES LTD.

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires

Au 30 septembre 2009

(non vérifié)

(en dollars américains)

4. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

4.8 Immobilisations corporelles (suite)

Les immobilisations en cours comprennent les immobilisations corporelles en cours de construction à des fins de production ou pour le compte de la Société. Les immobilisations en cours sont comptabilisées au coût diminué de toute perte de valeur constatée. Les immobilisations en cours sont classées dans la catégorie appropriée d'immobilisations corporelles lorsqu'elles sont terminées et prêtes à être exploitées de la manière prévue. La dépréciation de ces actifs, comme pour toute autre immobilisation, commence lorsque les actifs sont prêts à être exploités de la manière prévue.

Les actifs miniers comprennent les frais de découverte différés et les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations liés à la remise en état des propriétés minières.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée à la suite d'une cession, lorsqu'elle est détenue en vue de la vente ou si l'on ne prévoit tirer aucun avantage économique futur de son utilisation. Tout gain ou perte découlant de la cession de l'immobilisation, considéré comme l'écart entre le produit net de la cession et la valeur comptable de l'immobilisation, est comptabilisé dans l'état consolidé du résultat global.

La Société effectue une évaluation annuelle des soldes résiduels, des durées de vie utile et des méthodes d'amortissement utilisés pour les immobilisations corporelles et tout changement découlant de l'évaluation est appliqué prospectivement par la Société.

4.9 Frais de découverte

Les frais de découverte engagés au cours de la mise en valeur d'une mine sont capitalisés dans les immobilisations corporelles. Les frais de découverte engagés au cours de la phase de production sont des coûts de production variables qui sont inclus dans les coûts des stocks produits pendant la période durant laquelle les frais de découverte sont engagés, à moins que la découverte ne puisse être considérée comme donnant lieu à des avantages futurs pour la propriété minière, auquel cas les frais de découverte seraient capitalisés dans les immobilisations corporelles. Il y a avantage futur lorsque l'opération de découverte donne lieu à une augmentation de la production future de la mine en fournissant un accès à de nouveaux corps minéralisés. L'amortissement des frais de découverte capitalisés sera calculé selon l'amortissement proportionnel à l'utilisation, en fonction des estimations des réserves.

SOUTHGOBI ENERGY RESOURCES LTD.

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires

Au 30 septembre 2009

(non vérifié)

(en dollars américains)

4. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

4.10 Propriétés minières

Tous les coûts directs liés à l'acquisition de participations dans des propriétés minières sont capitalisés dans les actifs incorporels sur une base individuelle. Les charges de prospection, déduction faite des produits accessoires, sont imputées aux résultats de la période au cours de laquelle elles sont engagées, jusqu'à ce qu'il soit établi que la propriété offre des réserves économiquement récupérables, auquel cas les coûts de prospection subséquents et les coûts engagés pour mettre en valeur la propriété sont capitalisés dans les immobilisations corporelles. Les coûts de prospection comprennent les taxes sur la valeur ajoutée acquittées dans des territoires à l'étranger lorsque le caractère recouvrable de ces taxes est incertain. Dès le début de la période de production commerciale, l'amortissement de chaque propriété minière sera calculé selon la méthode de l'amortissement proportionnel à l'utilisation, en fonction des estimations des réserves.

4.11 Passifs relatifs au démantèlement, à la remise en état et similaires (« Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations » ou « OMHS »)

La Société constate une provision au titre des obligations réglementaires, contractuelles, juridiques ou liées à la construction, y compris celles liées à la remise en état des propriétés minières et des actifs miniers classés dans les immobilisations corporelles, lorsque ces obligations découlent de l'acquisition, de la construction, de la mise en valeur ou de l'exploitation normale de ces immobilisations. La provision pour obligation liée à la mise hors service d'immobilisations est initialement constatée à sa valeur actualisée dans la période au cours de laquelle elle survient. Lors de la constatation initiale du passif, l'obligation liée à la mise hors service de l'immobilisation connexe est ajoutée à la valeur comptable de celle-ci, puis amortie comme une charge sur la durée de vie économique de l'immobilisation selon la méthode de l'amortissement proportionnel à l'utilisation ou la méthode de l'amortissement linéaire, selon le cas. À la suite de la constatation initiale de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations, la valeur comptable du passif est accrue de manière à tenir compte de l'écoulement du temps, puis ajustée selon les variations du taux d'actualisation courant fondé sur le marché ou de l'échéancier des flux de trésorerie sous-jacents nécessaires pour régler l'obligation.

SOUTHGOBI ENERGY RESOURCES LTD.

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires

Au 30 septembre 2009

(non vérifié)

(en dollars américains)

4. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

4.12 Paiements fondés sur des actions

Transactions dont le paiement est fondé sur des actions

Les membres du personnel (y compris les administrateurs et les cadres) de la Société reçoivent une partie de leur rémunération sous forme de transactions dont le paiement est fondé sur des actions, dans le cadre desquelles les membres du personnel rendent des services en contrepartie d'instruments de capitaux propres (« transactions réglées en instruments de capitaux propres »).

Dans des situations où des instruments de capitaux propres sont émis et que la totalité ou une partie des biens et services reçus par l'entité en contrepartie ne peuvent être spécifiquement identifiés, ils sont évalués à la juste valeur des paiements fondés sur des actions. Autrement, les paiements fondés sur des actions sont évalués à la juste valeur des biens ou des services reçus.

Transactions réglées en instruments de capitaux propres

Les coûts des transactions réglées en instruments de capitaux propres conclues avec des membres du personnel sont évalués à la juste valeur à la date à laquelle les instruments de capitaux propres sont attribués.

Les coûts des transactions réglées en instruments de capitaux propres sont comptabilisés, avec une augmentation correspondante des capitaux propres, dans la période au cours de laquelle les conditions de performance ou de service sont remplies, période se terminant à la date à laquelle les membres du personnel concernés acquièrent leur droit (« date d'acquisition du droit »). La charge cumulative comptabilisée pour les transactions réglées en instruments de capitaux propres à chaque date de clôture jusqu'à la date d'acquisition du droit reflète la meilleure estimation de la Société du nombre d'instruments de capitaux propres dont les droits seront ultimement acquis. Le gain ou la perte porté au débit ou au crédit pour la période représente les variations de la charge cumulative au début et à la fin de cette période et le montant correspondant est présenté dans la réserve liée aux options sur actions. Aucune charge n'est comptabilisée pour les droits qui ne sont pas ultimement acquis.

SOUTHGOBI ENERGY RESOURCES LTD.

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires

Au 30 septembre 2009

(non vérifié)

(en dollars américains)

4. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

4.12 Paiements fondés sur des actions (suite)

Lorsque les conditions d'un droit à des paiements fondés sur des actions sont modifiées, la charge minimale constatée est la même que si les conditions n'avaient pas été modifiées. Une charge additionnelle est comptabilisée pour toute modification qui augmente la juste valeur totale de l'accord dont le paiement est fondé sur des actions ou qui est favorable d'une autre façon au membre du personnel à la date de la modification.

L'effet dilutif des options en cours est reflété comme une dilution additionnelle dans le calcul du bénéfice par action.

4.13 Imposition

La charge d'impôt sur le résultat représente les impôts exigibles et les impôts différés.

Impôt exigible

Les actifs et passifs d'impôt exigible des périodes en cours et antérieure sont évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer auprès des administrations fiscales ou à payer à celles-ci. Les taux d'imposition et la réglementation fiscale utilisés pour calculer ce montant sont ceux qui étaient en vigueur ou pratiquement en vigueur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Impôt différé

La charge d'impôt différé est calculée au moyen de la méthode du report variable selon les différences temporelles, à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, entre les valeurs fiscales des actifs et des passifs et leurs valeurs comptables aux fins de la présentation de l'information financière.

Les passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables, sauf dans les cas suivants :

- Lorsque le passif d'impôt différé découle de la comptabilisation initiale du goodwill d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale.

SOUTHGOBI ENERGY RESOURCES LTD.

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires

Au 30 septembre 2009

(non vérifié)

(en dollars américains)

4. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

4.13 Imposition (suite)

- Dans le cas des différences temporelles imposables liées aux placements dans des filiales, lorsque la date à laquelle la différence temporelle s'inversera peut être contrôlée et qu'il est probable que la différence temporelle ne se résorbera pas dans un avenir prévisible.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles et tous les reports en avant de crédits d'impôt et de pertes fiscales non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées sera disponible et que le report en avant de crédits d'impôt et de pertes fiscales non utilisés pourra être utilisé, à l'exception de ce qui suit :

- L'actif d'impôt différé lié à la différence temporelle déductible découle de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale.
- Dans le cas des différences temporelles déductibles liées aux placements dans des filiales, les actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que la différence temporelle se résorbera dans un avenir prévisible et que le bénéfice imposable sur lequel les différences temporelles pourront être imputées pourra être utilisé.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est révisée à la fin de chaque période de présentation de l'information financière et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre aux actifs d'impôt différé d'être utilisés en totalité ou en partie. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, les actifs d'impôt différé non comptabilisés sont réestimés et sont comptabilisés dans la mesure où il est devenu probable qu'un bénéfice imposable futur permettra de recouvrer l'actif d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'imposition (et de la réglementation fiscale) qui étaient en vigueur ou pratiquement en vigueur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

SOUTHGOBI ENERGY RESOURCES LTD.

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires

Au 30 septembre 2009

(non vérifié)

(en dollars américains)

4. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

4.13 Imposition (suite)

La charge d'impôt différé liée aux éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres est comptabilisée dans les capitaux propres et non dans l'état du résultat global.

Les actifs et les passifs d'impôt différé font l'objet d'une compensation seulement si un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs d'impôt exigible par les passifs d'impôt exigible existe et que les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale sur la même entité imposable ou sur des entités imposables différentes qui ont l'intention soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque période future au cours de laquelle on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différés soient réglés ou récupérés.

4.14 Actifs financiers

Tous les actifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur et classés à leur création dans une des quatre catégories suivantes : détenus jusqu'à l'échéance, disponibles à la vente, prêts et créances ou désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Les actifs financiers classés comme désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont évalués à la juste valeur et les gains et les pertes non réalisés sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Les actifs financiers classés en tant que prêts et créances ou comme détenus jusqu'à l'échéance sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif diminué de toute provision pour dépréciation. Les clients et autres créances de la Société sont classés en tant que prêts et créances. La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un actif financier et d'affectation des produits financiers au cours de la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les encaissements de trésorerie futurs (y compris l'intégralité des commissions et des points payés ou reçus faisant partie intégrante du taux d'intérêt effectif, les coûts de transaction et les autres primes et remises) sur la durée de vie prévue de l'actif financier ou, si cela est approprié, sur une période plus courte.

SOUTHGOBI ENERGY RESOURCES LTD.

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires

Au 30 septembre 2009

(non vérifié)

(en dollars américains)

4. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

4.14 Actifs financiers (suite)

Les actifs financiers classés comme disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur et les gains et les pertes non réalisés sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, à l'exception des pertes de valeur considérées comme durables ou d'une baisse importante ou prolongée de la juste valeur du placement en deçà de son coût. Au 30 septembre 2009, la Société n'avait classé aucun actif financier comme disponible à la vente.

Les coûts de transaction liés aux actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés tandis que les coûts de transaction liés à tous les autres actifs financiers sont inclus dans la valeur comptable initiale de l'actif.

4.15 Passifs financiers

Tous les passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur et classés à leur création comme désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat ou comme autres passifs financiers.

Les passifs financiers classés comme autres passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur diminuée des coûts de transaction connexes. Après la comptabilisation initiale, les autres passifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un passif financier et d'affectation des charges d'intérêts au cours de la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue du passif financier ou, si cela est approprié, sur une période plus courte. Les fournisseurs et autres créditeurs, les dépôts reçus et les montants dus en vertu des marges de crédit de la Société sont classés comme autres passifs financiers.

SOUTHGOBI ENERGY RESOURCES LTD.

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires

Au 30 septembre 2009

(non vérifié)

(en dollars américains)

4. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

4.15 Passifs financiers (suite)

Les passifs financiers classés comme désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat comprennent les passifs financiers détenus à des fins de transaction et les passifs financiers classés à leur comptabilisation initiale comme désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Les dérivés, y compris les dérivés incorporés distincts, sont aussi classés comme détenus à des fins de transaction à moins qu'ils ne soient désignés comme des instruments de couverture efficace. Les variations de la juste valeur des passifs financiers classés comme désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont comptabilisés dans l'état du résultat global. Au 31 décembre 2007, le droit de conversion inclus dans les montants dus en vertu des marges de crédit était comptabilisé séparément comme un passif financier désigné à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Au 30 septembre 2009, la Société n'avait classé aucun passif financier comme désigné à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière suivant la comptabilisation initiale, les passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont évalués à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées directement dans les résultats de la période au cours de laquelle elles surviennent. Le gain ou la perte net comptabilisé dans les résultats exclut tout intérêt versé sur les passifs financiers.

SOUTHGOBI ENERGY RESOURCES LTD.

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires

Au 30 septembre 2009

(non vérifié)

(en dollars américains)

4. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

4.16 Dépréciation d'actifs financiers

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société évalue si un actif financier s'est déprécié.

Actifs comptabilisés au coût amorti

S'il existe des indications objectives d'une perte de valeur sur des actifs comptabilisés au coût amorti, le montant de la perte est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimatifs, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier. La valeur comptable de l'actif est alors réduite du montant de la perte de valeur. Le montant de la perte est comptabilisé en résultat.

Si le montant de la perte de valeur diminue au cours d'une période ultérieure, et si cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation, la perte de valeur comptabilisée précédemment doit être reprise dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'est pas supérieure au coût amorti qui aurait été déterminé si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. Toute reprise ultérieure d'une perte de valeur est comptabilisée en résultat.

Dans le cas des clients et autres créances, une provision pour dépréciation est constituée et une perte de valeur est comptabilisée en résultat lorsqu'il existe des indications objectives (comme une probabilité d'insolvabilité ou des difficultés financières importantes du débiteur) que la Société ne pourra recouvrer tous les montants exigibles aux termes des conditions initiales de la facture. La valeur comptable de la créance est réduite au moyen d'un compte de correction de valeur. Les créances dépréciées sont radiées par imputation au compte de correction de valeur lorsqu'elles sont considérées comme irrécouvrables.

Disponibles à la vente

Si un actif disponible à la vente est déprécié, un montant représentant l'écart entre son coût et sa juste valeur courante diminué de toute perte de valeur précédemment comptabilisée en résultat est transféré des capitaux propres aux résultats. Les reprises à l'égard des instruments de capitaux propres classés comme disponibles à la vente ne sont pas comptabilisés en résultat.

SOUTHGOBI ENERGY RESOURCES LTD.

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires

Au 30 septembre 2009

(non vérifié)

(en dollars américains)

4. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

4.17 Décomptabilisation d'actifs et de passifs financiers

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits à recevoir des flux de trésorerie des actifs expirent ou que les actifs financiers sont transférés et que la Société a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages rattachés à la propriété de ces actifs financiers. À la décomptabilisation d'un actif financier, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et la somme de la contrepartie reçue et à recevoir et du gain ou de la perte cumulé qui avait été comptabilisé directement dans les capitaux propres est comptabilisé en résultat.

Dans le cas des passifs financiers, ils sont décomptabilisés lorsque l'obligation précisée au contrat applicable est acquittée ou annulée ou qu'elle arrive à expiration. L'écart entre la valeur comptable du passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée et à payer est comptabilisé en résultat.

4.18 Dépréciation d'actifs non financiers

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société examine les valeurs comptables de ses actifs corporels et incorporels afin de déterminer s'il y a une indication que ces actifs ont subi une perte de valeur. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer l'importance de la perte de valeur (le cas échéant). Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif pris individuellement, la Société estime la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Dans le cadre de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimatifs sont actualisés à leur valeur actuelle par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques des actifs.

Si la valeur recouvrable estimative d'un actif (ou d'une unité génératrice de trésorerie) est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) est ramenée à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée dans l'état du résultat global.

SOUTHGOBI ENERGY RESOURCES LTD.

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires

Au 30 septembre 2009

(non vérifié)

(en dollars américains)

4. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

4.18 Dépréciation d'actifs non financiers (suite)

Si une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, dans la mesure où cette valeur comptable augmentée n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif (ou l'unité génératrice de trésorerie) au cours d'exercices antérieurs.

4.19 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en banque et en caisse ainsi que les placements dans des instruments du marché monétaire à court terme dont l'échéance initiale est de trois mois ou moins qui peuvent être rapidement convertis en un montant déterminé de liquidités.

4.20 Comptabilisation des produits

Les produits représentent la juste valeur de la contrepartie reçue et à recevoir dérivée des ventes de charbon. Les produits tirés de la vente sont comptabilisés lorsque les risques et les avantages liés à la propriété sont transférés au client, que le recouvrement est raisonnablement assuré et que le prix peut être déterminé de manière raisonnable. Les produits de la vente de charbon dans le cours normal des activités sont comptabilisés lorsque le charbon est chargé sur un camion ou lorsqu'il est déchargé à la destination finale, selon les conditions du contrat.

4.21 Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) découlant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de fonds future sera nécessaire pour régler l'obligation, à condition qu'une estimation fiable du montant de l'obligation puisse être faite.

Les provisions sont évaluées à la valeur actuelle des dépenses attendues que l'on pense nécessaires pour éteindre l'obligation selon des taux avant impôt qui reflètent l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques de l'obligation. La hausse de la provision en raison de l'écoulement du temps est comptabilisée en tant que charge d'intérêts.

SOUTHGOBI ENERGY RESOURCES LTD.

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires

Au 30 septembre 2009

(non vérifié)

(en dollars américains)

4. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

4.22 Transactions entre parties liées

Des parties sont considérées comme liées si une partie a la capacité, directement ou indirectement, de contrôler l'autre partie ou d'exercer une influence importante sur l'autre partie en prenant les décisions financières et opérationnelles. Des parties sont aussi considérées comme liées si elles sont assujetties à un contrôle commun. Les parties liées peuvent être des particuliers ou des sociétés. Une transaction est considérée comme une transaction entre parties liées lorsqu'il y a transfert de ressources ou d'obligations entre des parties liées.

4.23 Estimations et jugements comptables importants

La préparation des présents états financiers exige de la direction qu'elle émette des jugements et des estimations et qu'elle formule des hypothèses qui auront une incidence sur la valeur des actifs et des passifs présentés à la date des états financiers et sur la valeur des produits et des charges présentés au cours de la période de présentation de l'information financière. La direction évalue régulièrement ses jugements et estimations relatifs aux actifs, aux passifs, aux produits et aux charges. La direction s'appuie sur son expérience et sur divers facteurs qu'elle juge raisonnables dans des circonstances données comme base pour ses jugements et estimations. Des hypothèses et des conditions différentes pourraient donner lieu à des résultats réels différents des estimations formulées. Les principales estimations concernent les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, les immobilisations, y compris les réserves et ressources de charbon, l'amortissement pour dépréciation et déplétion, le caractère recouvrable des débiteurs, l'évaluation des stocks, l'évaluation des montants d'impôt différé, les tests de dépréciation et le calcul des paiements fondés sur des actions. Les principaux jugements concernent le caractère recouvrable des montants capitalisés, la comptabilisation des actifs et des passifs d'impôt différé, la détermination du début de la production commerciale et la détermination de la viabilité économique d'un projet.

SOUTHGOBI ENERGY RESOURCES LTD.

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires

Au 30 septembre 2009

(non vérifié)

(en dollars américains)

5. INFORMATION SECTORIELLE

Au 30 septembre 2009, la Société comptait deux secteurs opérationnels à présenter : la division houillère de Mongolie et la division houillère d'Indonésie. Pour les périodes antérieures, la division des métaux de la Société constituait également un secteur (note 6).

Un secteur opérationnel est défini comme une composante de la Société :

- qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d'acquérir des produits des activités ordinaires et d'encourir des charges;
- dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité;
- pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles.

Pour les divisions houillères de Mongolie et d'Indonésie, la Société reçoit des informations financières isolées sur lesquelles reposent les décisions du principal décideur opérationnel quant aux ressources devant être allouées aux secteurs et à l'évaluation de leur rendement. Les deux divisions exercent leurs activités principalement dans les domaines de l'acquisition, de la prospection et de la mise en valeur de propriétés houillères dans des régions géographiques distinctes. Au 30 septembre 2009, la division houillère de Mongolie était entrée en production commerciale et tirait des produits de la vente de charbon à des clients externes.

Le siège social de la Société reçoit uniquement des produits considérés comme accessoires par rapport aux activités de la Société et, par conséquent, ne répond pas à la définition d'un secteur opérationnel prévue par IFRS 8, *Secteurs opérationnels*.

Au 30 septembre 2009, la division houillère de Mongolie avait trois clients actifs. Le plus important de ceux-ci comptait pour 69 % des créances clients et les autres, pour 31 %. Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2009, le plus important des clients comptait pour 62 % des produits et les autres, pour 38 %.

SOUTHGOBI ENERGY RESOURCES LTD.

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires

Au 30 septembre 2009
(non vérifié)
(en dollars américains)

5. INFORMATION SECTORIELLE (suite)

Le tableau qui suit présente une analyse de la valeur comptable des actifs sectoriels, des passifs sectoriels et du résultat sectoriel, des produits des activités ordinaires et de l'amortissement, répartis par secteur opérationnel et rapprochés des éléments connexes des états financiers consolidés de la Société :

	Division houillère de Mongolie	Division houillère d'Indonésie	Activités abandonnées ⁽ⁱ⁾	Montant non réparti ⁽ⁱⁱ⁾	Total consolidé
Actifs sectoriels					
Au 30 septembre 2009	104 328 554 \$	2 288 522 \$	- \$	3 284 904 \$	109 901 980 \$
Au 31 décembre 2008	76 611 232	14 835 690	637 600	7 863 487	99 948 009
Au 31 décembre 2007	2 509 473	-	1 132 268	1 968 336	5 610 077
Passifs sectoriels					
Au 30 septembre 2009	4 314 552 \$	3 513 020 \$	- \$	41 397 915 \$	49 225 487 \$
Au 31 décembre 2008	3 101 017	810 929	255 080	6 816 292	10 983 318
Au 31 décembre 2007	835 998	-	269 795	106 335 371	107 441 164
(Profits) pertes sectoriel(le)s					
Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2009	(10 195 310) \$	26 006 205 \$	- \$	7 971 448 \$	23 782 343 \$
Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2008	8 473 097	2 888 054	1 666 884	9 749 402	22 777 437
Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2009	(8 223 134)	32 121 702	-	17 754 265	41 652 833
Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2008	21 495 460	6 603 332	5 362 114	19 109 138	52 570 044
Produits des activités ordinaires					
Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2009	11 870 845 \$	- \$	- \$	- \$	11 870 845 \$
Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2008	-	-	-	-	-
Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2009	26 077 803	-	-	-	26 077 803
Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2008	-	-	-	-	-
Dépenses en immobilisations					
Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2009	6 253 723 \$	2 290 879 \$	- \$	2 881 \$	8 547 483 \$
Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2008	4 065 535	297 979	31 867	1 922	4 397 303
Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2009	17 806 399	6 255 481	-	62 076	24 123 956
Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2008	45 125 989	297 979	47 376	4 754	45 476 098
Amortissement pour dépréciation et déplétion					
Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2009	2 220 546 \$	- \$	- \$	5 986 \$	2 226 532 \$
Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2008	26 183	-	13 120	24 536	63 839
Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2009	4 261 068	-	-	13 002	4 274 070
Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2008	89 641	-	44 322	94 785	228 748

SOUTHGOBI ENERGY RESOURCES LTD.

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires

Au 30 septembre 2009
(non vérifié)
(en dollars américains)

5. INFORMATION SECTORIELLE (suite)

	Division houillère de Mongolie	Division houillère d'Indonésie	Activités abandonnées ⁽ⁱ⁾	Montant non réparti ⁽ⁱⁱ⁾	Total consolidé
Dépréciation d'actifs (note 7)					
Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2009	- \$	23 029 013 \$	- \$	- \$	23 029 013 \$
Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2008	-	-	-	-	-
Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2009	-	23 029 013	-	-	23 029 013
Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2008	-	-	-	-	-

(i) La division des métaux a été présentée à titre d'activité abandonnée pour les périodes présentées et les actifs et passifs de cette division ont été reclassés comme détenus en vue de la vente au 31 décembre 2008 (note 6).

(ii) Le montant non réparti englobe tous les montants liés au siège social.

La Société exerce ses activités dans quatre régions géographiques : le Canada, Hong Kong, l'Indonésie et la Mongolie. Le tableau qui suit présente une analyse des produits des activités ordinaires et des actifs non courants, répartis par région géographique et rapprochés des éléments connexes des états financiers consolidés de la Société :

	Mongolie	Indonésie	Hong Kong	Canada	Total consolidé
Produits des activités ordinaires					
Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2009	11 870 845 \$	- \$	- \$	- \$	11 870 845 \$
Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2008	-	-	-	-	-
Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2009	26 077 803	-	-	-	26 077 803
Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2008	-	-	-	-	-
Actifs non courants					
Au 30 septembre 2009	74 331 507 \$	- \$	51 041 \$	126 116 \$	74 508 664 \$
Au 31 décembre 2008	51 938 584	13 688 975	-	20 570	65 648 129
Au 31 décembre 2007	1 398 348	62 175	-	106 217	1 566 740

SOUTHGOBI ENERGY RESOURCES LTD.

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires

Au 30 septembre 2009
(non vérifié)
(en dollars américains)

6. ACTIVITÉS ABANDONNÉES – DIVISION DES MÉTAUX

Avec prise d'effet le 30 décembre 2008, et avec une date de conclusion au 2 février 2009, la Société a vendu sa division des métaux à Ivanhoe pour une contrepartie de 3 M\$. En outre, Ivanhoe a fourni à la Société une facilité de crédit de 30 M\$ pour une période de un an (note 16). Ivanhoe a fourni à la Société un équivalent économique à une redevance nette calculée à la sortie de la fonderie de 1 % sur les projets de Sulawesi et de Kerta en Indonésie. La division des métaux est constituée de terrains renfermant des métaux de base et des métaux précieux situés en Mongolie et en Indonésie. La Société a reçu un produit de 3 M\$ en décembre 2008, produit qui a été reflété à l'état consolidé de la situation financière et au tableau consolidé des flux de trésorerie de 2008. La Société a comptabilisé un gain de 2 617 480 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2009 à la vente de la division des métaux. Ce gain a été comptabilisé directement dans les capitaux propres puisque la division a été vendue à la société mère de la Société.

La division des métaux a été présentée à titre d'activité abandonnée et ses résultats financiers ont été présentés à titre d'éléments distincts à l'état consolidé du résultat global et dans le tableau consolidé des flux de trésorerie. Les actifs et les passifs de la division des métaux consolidés par la Société en 2008 ont été isolés dans l'état consolidé de la situation financière et classés à titre d'actifs et de passifs détenus en vue de la vente. Au moment de la conclusion de la vente de la division des métaux, le 2 février 2009, une sortie de trésorerie de 222 699 \$ a été comptabilisée, pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2009. De même que la trésorerie et les équivalents de trésorerie, tous les autres actifs et passifs détenus en vue de la vente au 31 décembre 2008 ont été cédés au moment de la conclusion de la vente de la division des métaux.

La perte découlant des activités abandonnées pour les périodes terminées les 30 septembre 2009 et 2008 se détaille comme suit :

	Trimestres terminés les		Périodes de neuf mois	
	30 septembre		terminées les 30 septembre	
	2009	2008	2009	2008
Charges d'évaluation et de prospection	- \$	1 666 884 \$	- \$	5 362 114 \$
Perte nette découlant des activités abandonnées	- \$	1 666 884 \$	- \$	5 362 114 \$
Perte par action de base et diluée découlant des activités abandonnées	- \$	0,01 \$	- \$	0,04 \$

SOUTHGOBI ENERGY RESOURCES LTD.

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires

Au 30 septembre 2009

(non vérifié)

(en dollars américains)

6. ACTIVITÉS ABANDONNÉES – DIVISION DES MÉTAUX (suite)

La valeur comptable de l'actif net lié aux activités abandonnées s'établit comme suit :

	Au	Aux 31 décembre	
	30 septembre	2008	2007
	2009		
Actif			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	- \$	222 699 \$	- \$
Clients et autres créances	-	184 022	-
Charges payées d'avance et dépôts	-	133 664	-
Immobilisations corporelles	-	97 215	-
Total des actifs courants	-	637 600	-
Total de l'actif	- \$	637 600 \$	- \$
Passifs courants			
Fournisseurs et autres créditeurs	- \$	255 080 \$	- \$
Actif net lié aux activités abandonnées	- \$	382 520 \$	- \$

SOUTHGOBI ENERGY RESOURCES LTD.

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires

Au 30 septembre 2009

(non vérifié)

(en dollars américains)

7. DÉPRÉCIATION DU PROJET MAMAHAK

Au troisième trimestre de 2009, la direction a pris connaissance des besoins en dépenses en immobilisations additionnelles pour le projet houiller Mamahak (« projet Mamahak »), en excédent du montant prévu au budget pour la mise en valeur du projet. La Société planifie un examen opérationnel pour confirmer les besoins en dépenses en immobilisations additionnelles et pour améliorer le plan de mine et ses ressources disponibles. Dans l'attente des résultats de l'examen, la Société a suspendu les travaux de mise en valeur futurs du projet Mamahak. La division houillère d'Indonésie est un secteur à présenter de la Société, comme l'indique la note 5, et ne comporte que le projet Mamahak.

En se fondant sur ces nouvelles données, la Société a réalisé une analyse de dépréciation de la division houillère d'Indonésie et a conclu que la valeur comptable de certains actifs était supérieure à leur valeur recouvrable. La Société a déterminé la valeur recouvrable et calculé la valeur d'utilité du projet Mamahak selon un taux d'actualisation de 11,6 %. La Société a comptabilisé une dépréciation de 23 029 013 \$, qui représente la valeur totale des actifs respectifs, dans l'état consolidé du résultat global pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2009. Cette charge est répartie comme suit :

Immobilisations incorporelles	13 208 218 \$
Immobilisations corporelles	7 239 689
Stocks	2 581 106
Dépréciation du projet Mamahak	23 029 013 \$

SOUTHGOBI ENERGY RESOURCES LTD.

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires

Au 30 septembre 2009
(non vérifié)
(en dollars américains)

8. COÛT DES VENTES

Le coût des ventes de la Société est réparti entre ses composantes de trésorerie et ses composantes sans effet de trésorerie comme suit :

	Trimestres terminés les 30 septembre		Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre	
	2009	2008	2009	2008
Charges opérationnelles ⁽ⁱ⁾	6 424 184 \$	- \$	16 746 097 \$	- \$
Amortissement pour dépréciation et déplétion	2 212 688	-	4 242 776	-
Coût des ventes	8 636 872 \$	- \$	20 988 873 \$	- \$

(i) Une charge au titre de la rémunération à base d'actions (un élément sans effet de trésorerie) de 297 962 \$ (néant en 2008) et de 1 293 621 \$ (néant en 2008) a été comptabilisée dans les charges opérationnelles pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2009, respectivement.

9. CHARGES ADMINISTRATIVES

Les charges administratives de la Société se détaillent comme suit :

	Trimestres terminés les 30 septembre		Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre	
	2009	2008	2009	2008
Charges administratives du siège social	679 384 \$	588 266 \$	1 725 855 \$	1 488 497 \$
Frais juridiques	219 243	26 108	423 638	290 990
Honoraires	575 471	317 984	1 723 256	541 748
Frais d'inscription en Bourse	1 599 004	5 880 057	1 931 549	5 880 057
Salaires et avantages du personnel ⁽ⁱ⁾	2 881 970	1 497 770	9 701 565	3 746 274
Amortissement	5 986	24 535	13 002	94 784
Perte de change	272 757	2 003 993	1 264 483	808 418
Charges administratives	6 233 815 \$	10 338 713 \$	16 783 348 \$	12 850 768 \$

(i) Une charge au titre de la rémunération à base d'actions (un élément sans effet de trésorerie) de 2 231 490 \$ (1 022 564 \$ en 2008) et de 8 078 622 \$ (2 293 753 \$ en 2008) a été comptabilisée dans les salaires et avantages du personnel pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2009, respectivement.

SOUTHGOBI ENERGY RESOURCES LTD.

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires

Au 30 septembre 2009
(non vérifié)
(en dollars américains)

10. CHARGES D'ÉVALUATION ET DE PROSPECTION

Les charges d'évaluation et de prospection de la Société se détaillent comme suit :

	Trimestres terminés les 30 septembre		Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre	
	2009	2008	2009	2008
Division houillère de Mongolie ⁽ⁱ⁾	2 149 129 \$	8 467 930 \$	4 659 780 \$	21 485 182 \$
Division houillère d'Indonésie ⁽ⁱⁱ⁾	2 861 648	2 888 054	9 121 664	6 603 332
Charges d'évaluation et de prospection	5 010 777 \$	11 355 984 \$	13 781 444 \$	28 088 514 \$

- (i) Une charge au titre de la rémunération à base d'actions (un élément sans effet de trésorerie) de 21 317 \$ (518 370 \$ en 2008) et de 98 848 \$ (1 331 827 \$ en 2008) a été comptabilisée dans les charges d'évaluation et de prospection pour la division houillère de Mongolie pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2009, respectivement.
- (ii) Une charge au titre de la rémunération à base d'actions (un élément sans effet de trésorerie) de 72 636 \$ (néant en 2008) et de 270 084 \$ (néant en 2008) a été comptabilisée dans les charges d'évaluation et de prospection pour la division houillère d'Indonésie pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2009, respectivement.

11. CHARGES FINANCIÈRES

Les charges financières de la Société se détaillent comme suit :

	Trimestres terminés les 30 septembre		Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre	
	2009	2008	2009	2008
Variation de la juste valeur des dérivés incorporés (note 16.4)	- \$	- \$	- \$	7 223 399 \$
Accroissement des intérêts sur la marge de crédit	-	-	-	598 408
Charge d'intérêts (note 16.3)	632 456	-	1 030 151	134 186
Augmentation liée à la désactualisation de l'obligation au titre de la mise hors service d'une immobilisation	11 064	5 167	30 990	10 278
Charges financières	643 520 \$	5 167 \$	1 061 141 \$	7 966 271 \$

SOUTHGOBI ENERGY RESOURCES LTD.

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires

Au 30 septembre 2009
(non vérifié)
(en dollars américains)

12. PERTE PAR ACTION

Le calcul de la perte par action, de base et diluée, pour les périodes pertinentes est fondé sur les données suivantes :

	Trimestres terminés les 30 septembre		Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre	
	2009	2008	2009	2008
Perte nette liée aux activités poursuivies aux fins du calcul de la perte par action de base et diluée	23 782 343 \$	21 110 553 \$	41 652 833 \$	47 207 930 \$
Perte nette liée aux activités abandonnées aux fins du calcul de la perte par action de base et diluée	- \$	1 666 884 \$	- \$	5 362 114 \$
Nombre moyen pondéré d'actions aux fins du calcul de la perte par action de base et diluée	133 407 751	132 778 768	133 341 543	126 775 043

Pour les périodes pertinentes, toutes les actions préférentielles en circulation et les options sur actions en cours ainsi que tous les bons de souscription en circulation étaient antidilutifs.

13. STOCKS

Les stocks de la Société sont répartis dans les catégories suivantes :

	Au 30 septembre	Aux 31 décembre	
	2009	2008	2007
Piles de stockage ⁽ⁱ⁾	9 922 300 \$	13 158 009 \$	- \$
Matières premières et fournitures	785 139	518 707	-
Total des stocks	10 707 439 \$	13 676 716 \$	- \$

(i) Les stocks de charbon sont présentés au coût de production.

Le montant constaté dans les stocks à titre de charge pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2009 est de 14 670 361 \$ (néant en 2008). Au 30 septembre 2009, la Société prévoyait que le solde total des piles de stockage de 9 922 300 \$ serait réalisé dans une période de douze mois.

SOUTHGOBI ENERGY RESOURCES LTD.

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires

Au 30 septembre 2009
(non vérifié)
(en dollars américains)

14. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles de la Société se détaillent comme suit :

	Propriétés minières - Division houillère d'Indonésie	Propriétés minières - Division des métaux	Total
Soldes au 1 ^{er} janvier 2007	-	443 360	443 360
Ajouts	-	-	-
Épuisement	-	-	-
Solde au 31 décembre 2007	-	443 360	443 360
Ajouts	13 208 218	50 000	13 258 218
Épuisement	-	-	-
Dépréciation	-	(493 360)	(493 360)
Solde au 31 décembre 2008	13 208 218	-	13 208 218
Dépréciation	(13 208 218)	-	(13 208 218)
Solde au 30 septembre 2009	-	-	-

14.1 Division houillère d'Indonésie

La Société détient une participation dans le projet houiller Mamahak, situé dans la province du Kalimantan oriental, en Indonésie. L'entente de coentreprise assortie d'une clause d'acquisition conclue avec Score Resources Ltd. (« Score ») comprend une disposition permettant à la Société d'augmenter sa participation de concessionnaire selon un mécanisme d'établissement des prix prédéterminé. En 2008, la Société a décidé d'augmenter sa participation de concessionnaire, la faisant passer de 56 % à 85 %, moyennant un montant de 13,2 M\$ versé à Score. Ce montant comprenait une tranche de 8 013 800 \$ versée en espèces et une tranche de 5 168 000 \$ réglée par l'émission de 320 000 actions ordinaires de la Société au prix de 16,15 \$ CA l'action, conformément à l'entente conclue avec Score. Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2009, une perte de valeur de 13 208 218 \$ a été comptabilisée dans les propriétés minières relativement au projet houiller Mamahak. Les détails de cette perte de valeur sont présentés à la note 7.

SOUTHGOBI ENERGY RESOURCES LTD.

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires

Au 30 septembre 2009

(non vérifié)

(en dollars américains)

15. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles de la Société se détaillent comme suit :

	Matériel mobile	Matériel informatique	Mobilier et agencements	Machines et matériel	Construction et voirie	Actifs miniers	Travaux de construction en cours	Total
Coût								
Au 1 ^{er} janvier 2007	202 680 \$	195 274 \$	61 832 \$	108 407 \$	- \$	- \$	150 000 \$	718 193 \$
Ajouts	152 290	178 725	81 070	214 545	-	-	234 635	861 265
Cessions	(43 483)	-	(14 063)	-	-	-	-	(57 546)
Au 31 décembre 2007	311 487	373 999	128 839	322 952	-	-	384 635	1 521 912
Ajouts	38 283 037	272 147	31 934	1 907 359	432 491	3 421 803	11 026 184	55 374 955
Cessions	(49 539)	(119 584)	(68 490)	(19 921)	-	-	-	(257 534)
Au 31 décembre 2008	38 544 985	526 562	92 283	2 210 390	432 491	3 421 803	11 410 819	56 639 333
Ajouts	14 592 806	63 348	310 853	68 170	964 556	3 050 411	5 699 412	24 749 556
Cessions	(585 927)	(37 287)	(6 530)	-	-	-	(6 565)	(636 309)
Reclassements	-	-	-	213 626	13 702 882	-	(13 916 508)	-
Au 30 septembre 2009	52 551 864 \$	552 623 \$	396 606 \$	2 492 186 \$	15 099 929 \$	6 472 214 \$	3 187 158 \$	80 752 580 \$
Cumul des amortissements et des pertes de valeur								
Au 1 ^{er} janvier 2007	(59 779) \$	(95 022) \$	(11 052) \$	(57 067) \$	- \$	- \$	- \$	(222 920) \$
Charge pour l'exercice	(69 828)	(42 323)	(3 348)	(61 518)	-	-	-	(177 017)
Élimination liée à la cession d'actifs	-	-	1 405	-	-	-	-	1 405
Au 31 décembre 2007	(129 607)	(137 345)	(12 995)	(118 585)	-	-	-	(398 532)
Charge pour l'exercice	(3 465 315)	(204 031)	(23 228)	(68 787)	(76 744)	(84 937)	-	(3 923 042)
Élimination liée à la cession d'actifs	11 122	84 148	17 452	9 430	-	-	-	122 152
Au 31 décembre 2008	(3 583 800)	(257 228)	(18 771)	(177 942)	(76 744)	(84 937)	-	(4 199 422)
Charge pour l'exercice	(3 186 348)	(55 208)	(31 774)	(268 330)	(397 923)	(77 129)	-	(4 016 712)
Élimination liée à la cession d'actifs	456 988	34 156	3 664	-	-	-	-	494 808
Dépréciation (note 7)	-	-	-	-	(1 791 284)	(2 965 948)	(2 482 457)	(7 239 689)
Au 30 septembre 2009	(6 313 160) \$	(278 280) \$	(46 881) \$	(446 272) \$	(2 265 951) \$	(3 128 014) \$	(2 482 457) \$	(14 961 015) \$
Valeur comptable nette								
Au 31 décembre 2007	181 880	236 654	115 844	204 367	-	-	384 635	1 123 380
Au 31 décembre 2008	34 961 185	269 334	73 512	2 032 448	355 747	3 336 866	11 410 819	52 439 911
Au 30 septembre 2009	46 238 704 \$	274 343 \$	349 725 \$	2 045 914 \$	12 833 978 \$	3 344 200 \$	704 701 \$	65 791 565 \$

SOUTHGOBI ENERGY RESOURCES LTD.

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires

Au 30 septembre 2009

(non vérifié)

(en dollars américains)

16. MONTANTS À PAYER EN VERTU DES MARGES DE CRÉDIT

16.1 Premier accord de financement

En avril 2006, la Société a obtenu une marge de crédit (« premier accord de financement ») d'Ivanhoe en vertu de laquelle Ivanhoe a accepté d'offrir à la Société une marge de crédit non garantie d'au plus 10 M\$, montant qui a par la suite été porté à un maximum de 15 M\$, exclusion faite des intérêts et des dépenses provisoires liées à la division houillère. Tous les montants à rembourser en vertu de la marge de crédit portent intérêt à un taux correspondant au taux interbancaire offert à Londres (« TIOL ») sur trois mois, majoré de 200 points de base. En mai 2007, la Société a conclu l'acquisition de la division houillère d'Ivanhoe (note 22) en contrepartie de l'émission, à Ivanhoe, de 57 000 000 d'actions ordinaires et de 25 576 383 actions préférentielles de la Société. Le premier accord de financement est devenu convertible en actions ordinaires au gré de la Société ou d'Ivanhoe. Jusqu'au 29 mai 2008, la Société avait le droit d'exiger qu'Ivanhoe convertisse les montants en cours en vertu du premier accord de financement en actions ordinaires à un prix de conversion de 2,09 dollars canadiens (« \$ CA ») l'action. Jusqu'au 29 août 2008, Ivanhoe avait le droit de convertir les montants en cours en vertu du premier accord de financement en actions ordinaires au prix de conversion de 2,35 \$ CA l'action.

Le 23 janvier 2008, Ivanhoe a converti 25 576 383 actions préférentielles, soit la somme des actions préférentielles détenues par Ivanhoe, en actions ordinaires de la Société à raison de une pour une. À la demande de la Société, Ivanhoe a également converti 29 982 631 \$ de dette en 14 709 071 actions ordinaires de la Société. À la suite de cette conversion, les montants à payer à Ivanhoe en vertu de la marge de crédit sur le premier accord de financement ont été éliminés. En vertu d'IAS 32, *Instruments financiers : présentation*, le droit de conversion est considéré comme un dérivé incorporé. Ce droit est présenté plus en détail à la note 16.4.

16.2 Deuxième accord de financement

En octobre 2007, Ivanhoe et la Société ont conclu un deuxième accord de financement (« deuxième accord de financement »). Le deuxième accord de financement portait sur une marge de crédit non garantie additionnelle et non convertible d'au plus 32,5 M\$. Tous les montants à rembourser en vertu de la marge de crédit portent intérêt au taux correspondant au TIOL majoré de 330 points de base.

SOUTHGOBI ENERGY RESOURCES LTD.

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires

Au 30 septembre 2009

(non vérifié)

(en dollars américains)

16. MONTANTS À PAYER EN VERTU DES MARGES DE CRÉDIT (suite)

16.2 Deuxième accord de financement (suite)

Le 18 janvier 2008, un montant de 8 077 470 \$ a été payé à Ivanhoe, lequel représente le remboursement intégral du montant en principal de 8,0 M\$ et des intérêts courus de 77 470 \$ sur le deuxième accord de financement. Le deuxième accord de financement a par la suite été résilié.

16.3 Facilité de crédit

Le 30 décembre 2008, la Société a obtenu une facilité de crédit (« facilité de crédit ») d'Ivanhoe en vertu de laquelle elle peut obtenir d'Ivanhoe des avances d'un montant total maximal de 30 M\$. La facilité de crédit est assortie d'une échéance de un an et la Société peut demander une prorogation d'une autre année. Cette prorogation sera accordée à la discrétion exclusive d'Ivanhoe. La facilité de crédit n'est pas garantie, n'est pas convertible et elle porte intérêt au taux correspondant au TIOL majoré de 750 points de base.

En juillet 2009, la Société et Ivanhoe ont convenu d'augmenter la facilité de crédit, la faisant passer de 30 M\$ à 60 M\$. La facilité de crédit modifiée (« facilité de crédit ») arrivera à échéance le 31 décembre 2010, n'est pas garantie et porte intérêt au TIOL majoré de 750 points de base. La facilité de crédit modifiée doit être remboursée dans l'éventualité où la Société obtiendrait du financement supplémentaire d'une source indépendante et prévoit des frais de prorogation de 1,5 M\$ à payer pour toute tranche de la facilité de crédit impayée après le 31 mars 2010.

Le taux d'intérêt effectif sur la facilité de crédit au 30 septembre 2009 était de 7,8 %. Au 30 septembre 2009, la Société avait reçu des avances totalisant 36 M\$ sur la facilité de crédit et a comptabilisé une charge d'intérêts de 1 030 151 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2009 (632 456 \$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2009).

SOUTHGOBI ENERGY RESOURCES LTD.

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires

Au 30 septembre 2009

(non vérifié)

(en dollars américains)

16. MONTANTS À PAYER EN VERTU DES MARGES DE CRÉDIT (suite)

16.4 Dérivés incorporés

La Société a comptabilisé tout montant prélevé aux termes du premier accord de financement (note 16.1) du 26 avril 2006 au 1^{er} mai 2007 à titre de passif au coût après amortissement. Le 29 mai 2007, la totalité de la dette est devenue convertible en actions ordinaires de la Société, au gré d'Ivanhoe ou de la Société. Jusqu'au 29 mai 2008, la Société avait le droit de demander à Ivanhoe de convertir l'emprunt en cours en actions ordinaires à un prix de conversion de 2,09 \$ CA l'action. Jusqu'au 29 août 2008, Ivanhoe avait le droit de convertir l'emprunt en cours en actions ordinaires au prix de conversion de 2,35 \$ CA l'action.

Le 23 janvier 2008, à la demande de la Société, Ivanhoe a converti 29 963 354 \$ de dette en 14 709 071 actions ordinaires de la Société. À la suite de cette conversion, le montant à payer au titre de la marge de crédit convertible a été éliminé.

À la date de conversion, la juste valeur des dérivés incorporés et de la dette en cours était de 107 551 903 \$. Cette juste valeur a été convertie et comptabilisée dans les capitaux propres ordinaires. Toutes les actions préférentielles ont également été converties en actions ordinaires à cette date.

La Société a déterminé que le droit de conversion constituait un dérivé incorporé devant être présenté comme un passif conformément à IAS 32, *Instruments financiers : présentation*, en raison du nombre variable d'actions qui devraient être émises au moment de la conversion. Cette situation s'explique par le fait que la dette est libellée en dollars américains mais qu'elle est convertible à un taux de conversion fixe en actions libellées en dollars canadiens.

La dette comptabilisée avant le 1^{er} mai 2007 a été comptabilisée à sa valeur nominale comme un passif au coût après amortissement. Le 1^{er} mai 2007, le droit de conversion était réputé avoir une valeur et a été comptabilisé à la juste valeur en sus de la valeur de la dette précédemment comptabilisée. Toutes les avances subséquentes sur la marge de crédit ont été évaluées à la juste valeur et la valeur de l'instrument d'emprunt hôte a été réputée de néant en raison de la composante bénéfique qui a excédé la juste valeur de la dette. L'écart entre la composante passif liée à l'instrument d'emprunt hôte de néant et le montant en principal de l'emprunt en cours a été porté aux résultats sur la durée à l'échéance restante de la dette. À chaque exercice, la juste valeur des dérivés incorporés a été évaluée et les variations ont été portées aux résultats.

SOUTHGOBI ENERGY RESOURCES LTD.
Notes aux états financiers consolidés intermédiaires
 Au 30 septembre 2009
 (non vérifié)
 (en dollars américains)

16. MONTANTS À PAYER EN VERTU DES MARGES DE CRÉDIT (suite)

16.4 Dérivés incorporés (suite)

Les dérivés incorporés ont été évalués au moment de l'évaluation initiale et à chaque date de prélèvement selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes. Les variables suivantes ont été utilisées pour le calcul de l'incidence de l'option d'achat ou de vente des dérivés incorporés. Certains des montants ci-dessous sont présentés en dollars canadiens. Tous les autres montants sont présentés en dollars américains.

	Date de prélèvement					Cumul aux	
	10 mai 2007	29 mai 2007	4 juillet 2007	21 août 2007	1 ^{er} oct. 2007	31 déc. 2007	23 janv. 2008
Principal et							
intérêts empruntés	1 000 000 \$	13 212 395 \$	2 000 000 \$	2 500 000 \$	2 000 000 \$	29 855 178 \$	29 963 354 \$
Cours des actions	4,81 \$ CA	5,00 \$ CA	8,00 \$ CA	6,20 \$ CA	6,68 \$ CA	8,90 \$ CA	9,45 \$ CA
Taux de rendement	0 %	0 %	0	0 %	0 %	0 %	0 %
<i>Option d'achat</i>							
Taux d'intérêt	4,60 %	4,60 %	4,68 %	4,05 %	4,21 %	3,93 %	3,41 %
Volatilité	76,19 %	76,19 %	77,15 %	76,62 %	70,49 %	58,66 %	59,89 %
Prix d'exercice	2,35 \$ CA	2,35 \$ CA	2,35 \$ CA	2,35 \$ CA	2,35 \$ CA	2,35 \$ CA	2,35 \$ CA
Durée d'utilité prévue (en années)	0,91	0,91	1,16	1,02	0,91	0,66	0,60
<i>Option de vente</i>							
Taux d'intérêt	4,61 %	4,61 %	4,68 %	4,05 %	4,21 %	3,91 %	3,41 %
Volatilité	76,19 %	76,19 %	77,15 %	75,09 %	75,76 %	50,58 %	55,06 %
Prix d'exercice	2,09 \$ CA	2,09 \$ CA	2,09 \$ CA	2,09 \$ CA	2,09 \$ CA	2,09 \$ CA	2,09 \$ CA
Durée d'utilité prévue (en années)	0,91	0,91	0,81	0,77	0,66	0,41	0,35
Dérivés incorporés, montant net	1 185 033 \$	15 657 121 \$	4 893 436 \$	4 279 665 \$	3 787 946 \$	83 998 434 \$	91 221 833 \$

Au 31 décembre 2007, une charge de 63 266 762 \$ avait été comptabilisée en résultat au titre de charges financières relatives aux variations de la juste valeur des dérivés incorporés. Lors de l'élimination de la dette le 23 janvier 2008, la juste valeur des dérivés incorporés était de 91 202 557 \$ et une charge de 7 223 399 \$ avait été comptabilisée en résultat au titre de charges financières pour le trimestre terminé le 31 mars 2008. Le coût de la dette a été comptabilisé à la juste valeur, l'écart entre le coût et le montant en principal étant comptabilisé à titre de charge d'intérêt sur la durée de la dette. La charge comptabilisée à titre de coût financier jusqu'au 23 janvier 2008 a totalisé 6 480 703 \$.

17. OBLIGATION LIÉE À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS

Les coûts de remise en état et de fermeture ont été estimés selon l'interprétation que fait la Société des exigences réglementaires en vigueur et sont mesurés à leur juste valeur. La juste valeur est déterminée en fonction de la valeur actuelle nette des décaissements futurs au moment de la remise en état ou de la fermeture. Les coûts de remise en état et de fermeture sont capitalisés dans les immobilisations corporelles en fonction de la nature de l'actif visé par l'obligation et sont amortis sur la durée d'utilité de l'actif.

SOUTHGOBI ENERGY RESOURCES LTD.

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires

Au 30 septembre 2009

(non vérifié)

(en dollars américains)

17. OBLIGATION LIÉE À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS (suite)

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ont trait à des coûts de remise en état et de fermeture liés aux projets de la Société Ovoot Tolgoi en Mongolie et Mamahak en Indonésie.

L'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations pour le projet Ovoot Tolgoi est calculée comme étant la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs estimatifs des coûts de remise en état et de fermeture, lesquels, au 30 septembre 2009, totalisaient 1 568 838 \$ US et sont nécessaires pour s'acquitter de l'obligation, actualisée selon un taux de 10,55 % par année. Le règlement des obligations s'échelonne jusqu'en 2025.

L'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations pour le projet Mamahak est calculée comme étant la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs estimatifs des coûts de remise en état et de fermeture, lesquels, au 30 septembre 2009, totalisent 1 568 838 \$ US et sont nécessaires pour s'acquitter de l'obligation, actualisée selon un taux de 10,55 % par année. Le règlement des obligations s'échelonne jusqu'en 2019.

Le tableau qui suit présente une analyse de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations :

Solde au 1 ^{er} janvier 2007	-	\$
Ajouts	-	
Désactualisation	-	
<hr/>		
Solde au 31 décembre 2007	-	
Ajouts	308 731	
Désactualisation	19 498	
<hr/>		
Solde au 31 décembre 2008	328 229	
Ajouts	625 603	
Désactualisation	30 990	
<hr/>		
Solde au 30 septembre 2009	984 822	\$

SOUTHGOBI ENERGY RESOURCES LTD.

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires

Au 30 septembre 2009

(non vérifié)

(en dollars américains)

18. CAPITAUX PROPRES

18.1 Actions ordinaires et préférentielles

Autorisé	Nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale Nombre illimité d'actions préférentielles sans valeur nominale
Émises et en circulation	133 543 049 actions ordinaires (132 839 582 en 2008) Aucune action préférentielle (aucune en 2008)

Se reporter à l'état consolidé des variations des capitaux propres pour de l'information sur les variations du capital social pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2009.

18.2 Actions préférentielles

Le 29 mai 2007, à la conclusion de la transaction relative à la division houillère (note 22), la Société a émis 25 576 383 actions préférentielles à l'intention d'Ivanhoe. Chacune des actions préférentielles émises à l'intention d'Ivanhoe pouvait être convertie en une action ordinaire, uniquement si, lors de toute conversion, le nombre total d'actions ordinaires détenues par Ivanhoe et tous les autres initiés de la Société ainsi que par leurs satellites et filiales respectifs ne dépassait pas 90 % du nombre total d'actions ordinaires alors émises et en circulation. Les actions préférentielles ne comportent pas de droit de vote et sont de rang supérieur aux actions ordinaires pour ce qui est du paiement des dividendes et de la distribution de l'actif en cas de liquidation ou de dissolution de la Société.

Le 23 janvier 2008, Ivanhoe a converti 25 576 383 actions préférentielles en actions ordinaires de la Société à raison de une pour une. La Société ne comptait aucune action préférentielle en circulation au 30 septembre 2009.

SOUTHGOBI ENERGY RESOURCES LTD.

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires

Au 30 septembre 2009

(non vérifié)

(en dollars américains)

19. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

19.1 Régime d'options sur actions

La Société offre un régime d'options sur actions qui permet au conseil d'administration d'attribuer des options visant l'acquisition d'actions ordinaires de la Société à un prix d'exercice correspondant au montant le plus élevé entre un escompte de 15 % sur le cours de clôture à la date de l'attribution et le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume pour les cinq jours précédant la date de l'attribution. Aux termes du régime de paiements fondés sur des actions modifié, approuvé le 29 mai 2007, le nombre maximal d'actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu des options sur actions et d'autres primes et attributions est perpétuel, au lieu d'être fixe. Le comité de rémunération et d'avantages du personnel détermine les bénéficiaires, la nature et l'importance des attributions liées à la rémunération à base d'actions et émet des recommandations à cet égard au conseil d'administration, conformément aux lois applicables relatives aux valeurs mobilières et aux marchés boursiers ainsi qu'aux autres exigences réglementaires pertinentes. La Société est autorisée à émettre des options sur un maximum de 10 % des actions ordinaires émises et en circulation en vertu du régime d'options sur actions.

En vertu du régime d'options sur actions, le conseil d'administration de la Société peut déterminer les modalités de chaque attribution d'options sur actions. Cependant, les modalités générales des options sur actions attribuées aux termes du régime modifié prévoient une période maximale d'exercice de 5 ans et une période d'acquisition de 3 ans, un tiers des attributions étant acquises lors du premier anniversaire de l'attribution, un tiers des attributions lors du deuxième anniversaire de l'attribution et un tiers des attributions lors du troisième anniversaire de l'attribution. Pour les options attribuées au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2009, la période d'exercice maximale moyenne pondérée était de 5,47 ans et la période d'acquisition moyenne pondérée de 1,82 an.

Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2009, la Société a attribué 2 656 000 options sur actions (2 034 000 en 2008) à des dirigeants, des employés et des administrateurs, à des prix d'exercice variant de 7,94 \$ CA à 12,99 \$ CA et dont les dates d'échéance sont échelonnées du 6 mai 2014 au 6 février 2016 (prix d'exercice variant de 7,16 \$ CA à 18,86 \$ CA et dates d'échéance échelonnées du 7 janvier 2013 au 27 août 2013 en 2008). La juste valeur moyenne pondérée des options sur actions émises au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2009 a été estimée à 5,95 \$ (6,56 \$ CA) l'option à la date d'attribution selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes. Les hypothèses moyennes pondérées utilisées pour le calcul sont les suivantes :

SOUTHGOBI ENERGY RESOURCES LTD.

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires

Au 30 septembre 2009
(non vérifié)
(en dollars américains)

19. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS (suite)

19.1 Régime d'options sur actions (suite)

	Période de neuf mois terminée le 30 septembre 2009	Exercice terminé le 31 décembre 2008
Taux d'intérêt sans risque	2,17 %	2,81 %
Durée de vie prévue	3,6 ans	3,5 ans
Volatilité prévue ⁽ⁱ⁾	79,57 %	75,52 %
Dividende par action prévu	Néant \$	Néant \$

(i) La volatilité prévue est fondée sur la volatilité historique des actions de la Société négociées sur un marché public.

Des charges au titre de la rémunération à base d'actions de 14 771 051 \$ pour les options sur actions attribuées au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2009 (14 529 821 \$ en 2008) seront amorties au cours de la période d'acquisition; une tranche de 2 902 547 \$ de ce montant a été comptabilisée au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2009 (2 632 689 \$ en 2008).

La rémunération à base d'actions calculée pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2009 a totalisé 9 741 174 \$ (3 625 580 \$ en 2008). De ce montant, une tranche de 8 078 621 \$ (2 293 753 \$ en 2008) a été allouée aux salaires et avantages du personnel, une tranche de 1 293 621 \$ (néant en 2008) a été allouée aux charges opérationnelles et une tranche de 368 932 \$ (1 331 827 \$ en 2008) a été allouée aux charges d'évaluation et de prospection.

SOUTHGOBI ENERGY RESOURCES LTD.

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires

Au 30 septembre 2009
(non vérifié)
(en dollars américains)

19. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS (suite)

19.2 Options sur actions en cours

Le tableau qui suit présente un sommaire des transactions liées aux options en vertu du régime d'options sur actions de la Société :

	Période de neuf mois terminée le 30 septembre		Exercice terminé le 31 décembre 2008	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (en \$ CA)	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (en \$ CA)
Solde au début	6 586 055	7,18 \$	4 994 632	3,55 \$
Options attribuées	2 656 000	11,11	3 184 000	11,27
Options exercées	(349 767)	3,25	(1 442 244)	2,80
Options annulées	(418 669)	8,46	(150 333)	15,25
Solde à la fin	8 473 619	8,51 \$	6 586 055	7,18 \$

Le tableau qui suit présente un sommaire des options sur actions en cours et pouvant être exercées au 30 septembre 2009 :

Prix d'exercice (en \$ CA)	Options en cours			Options pouvant être exercées		
	Options en cours et pouvant être exercées	Prix d'exercice moyen pondéré (en \$ CA)	Durée contractuelle moyenne pondérée résiduelle (en années)	Options en cours et pouvant être exercées	Prix d'exercice moyen pondéré (en \$ CA)	Durée contractuelle moyenne pondérée résiduelle (en années)
0,86 \$ - 2,85 \$	1 571 166	1,98 \$	1,51	1 571 166	1,98 \$	1,51
3,70 \$ - 6,00 \$	2 440 453	5,60	3,31	1 440 453	5,94	2,72
7,16 \$ - 13,80 \$	3 496 000	11,20	4,74	541 917	10,99	4,33
15,07 \$ - 18,86 \$	966 000	16,79	3,83	366 000	16,59	3,84
	8 473 619	8,51 \$	3,63	3 919 536	6,04 \$	2,56

SOUTHGOBI ENERGY RESOURCES LTD.

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires

Au 30 septembre 2009
(non vérifié)
(en dollars américains)

20. DÉFICIT ET DIVIDENDES CUMULÉS

La Société a engagé des pertes depuis sa création et, au 30 septembre 2009, la Société avait un déficit cumulé de 252 357 812 \$ (213 322 459 \$ au 31 décembre 2008).

La Société n'a payé ni déclaré aucun dividende depuis sa création.

21. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les présents états financiers incluent les états financiers de SouthGobi Energy Resources Ltd. et de ses filiales, présentées dans la liste qui suit :

Dénomination sociale	Pays de constitution	Pourcentage de participation		
		Au		
		30 septembre 2009	Aux 31 décembre 2008 2007	
Asia Gold International Holding Company Ltd.	Îles Vierges britanniques	100 %	100 %	100 %
Dayarbulag LLC	Mongolie	100 %	100 %	100 %
SouthGobi Sands LLC	Mongolie	100 %	100 %	100 %
Transbaikal Gold	Russie	100 %	100 %	100 %
SGQ Coal Investment Pte. Ltd.	Singapour	100 %	100 %	100 %
SGQ Dayarcoal Mongolia Pte. Ltd	Singapour	100 %	100 %	100 %
SGQ Singapore Investment Company Pte. Ltd.	Singapour	100 %	100 %	100 %
SouthGobi Energy Resources (Hong Kong) Ltd.	Hong Kong	100 %	-	-
PT Multi Mamahak Batubara	Indonésie	85 %	85 %	-
SGQ Batubara (A) Pte. Ltd.	Singapour	85 %	85 %	-
PT Karsa Optima Jaya	Indonésie	84 %	-	-
PT Mamahak Coal Mining	Indonésie	84 %	-	-
PT Bara Karsa Lestari	Indonésie	84 %	-	-
PT Mahakam Energi Lestari	Indonésie	84 %	-	-
PT Mahakam Bara Energi	Indonésie	84 %	-	-
Bacan Holding Company Ltd.	Îles Vierges britanniques	-	100 %	100 %
Ivanhoe Coal Holding Company Ltd.	Îles Vierges britanniques	-	-	100 %
Mongolia Holding Company Ltd.	Îles Vierges britanniques	-	100 %	100 %
Arkadia Indonesia Holding Company Ltd.	Îles Vierges britanniques	-	100 %	100 %
Ivanhoe Resources Ltd.	Canada	-	-	100 %
PT AGC Indonesia	Indonésie	-	100 %	100 %
PT ASG Harita Mining Services	Indonésie	-	85 %	85 %
Asia Gold Mongolia LLC	Mongolie	-	100 %	100 %
Bacan Indonesia Holding Company Pte. Ltd.	Singapour	-	100 %	100 %
SGQ Indonesia Holding Company Pte. Ltd.	Singapour	-	100 %	100 %
SGQ Mongolia Holding Ltd.	Singapour	-	100 %	100 %
SGQ Singapore Projects Holding Company Pte. Ltd.	Singapour	-	100 %	100 %

SOUTHGOBI ENERGY RESOURCES LTD.

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires

Au 30 septembre 2009
(non vérifié)
(en dollars américains)

21. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

21.1 Charges relatives aux parties liées

La Société a engagé les charges suivantes relativement à Ivanhoe, I2MS.NET PTE LTD (« I2MS ») et Global Mining Management (« GMM »), des sociétés liées par des administrateurs et des actionnaires communs. Au 30 septembre 2009, Ivanhoe détenait environ 79 % des actions ordinaires en circulation de la Société.

	Trimestres terminés les		Périodes de neuf mois	
	30 septembre		terminées les 30 septembre	
	2009	2008	2009	2008
Charges administratives du siège social	247 585 \$	292 689 \$	773 140 \$	1 494 120 \$
Salaires et avantages du personnel	331 274	362 465	970 036	1 505 726
Intérêts (note 16)	632 456	-	1 030 151	134 186
Total des charges relatives aux parties liées	1 211 315 \$	655 154 \$	2 773 327 \$	3 134 032 \$

Les charges administratives du siège social et les salaires et avantages du personnel ont été comptabilisés selon la méthode de comptabilisation après recouvrement des coûts et les charges d'intérêts, selon les montants contractuels.

Le tableau suivant présente la répartition des charges entre les différentes parties liées :

	Trimestres terminés les		Périodes de neuf mois	
	30 septembre		terminées les 30 septembre	
	2009	2008	2009	2008
GMM	476 010 \$	525 944 \$	1 358 756 \$	1 987 307 \$
Ivanhoe	632 456	-	1 030 151	134 186
I2MS	102 849	129 210	384 420	1 012 539
Total des charges relatives aux parties liées	1 211 315 \$	655 154 \$	2 773 327 \$	3 134 032 \$

SOUTHGOBI ENERGY RESOURCES LTD.

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires

Au 30 septembre 2009
(non vérifié)
(en dollars américains)

21. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

21.2 Actifs relatifs aux parties liées

Les actifs de la Société incluent les montants suivants à recevoir de parties liées :

	Au 30 septembre 2009	Aux 31 décembre	
		2008	2007
Montants à recevoir de GMM	108 333 \$	-	-

21.3 Passifs relatifs aux parties liées

Les passifs de la Société incluent les montants suivants à payer à des parties liées :

	Au 30 septembre 2009	Aux 31 décembre	
		2008	2007
Montants à payer à GMM	204 592 \$	230 712 \$	211 045 \$
Créditeurs liés à Ivanhoe	58 900	60 682	52 045
Créditeurs liés à I2MS	109 070	285 372	-
Dépôt reçu pour la vente de la division des métaux	-	3 000 000	-
Montants à payer aux termes des facilités de crédit	37 030 151	-	105 673 380
Total des montants à payer à des parties liées	37 402 713 \$	3 576 766 \$	105 936 470 \$

SOUTHGOBI ENERGY RESOURCES LTD.

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires

Au 30 septembre 2009

(non vérifié)

(en dollars américains)

22. TRANSACTION RELATIVE À LA DIVISION HOUILLÈRE

En juillet 2006, la Société et Ivanhoe ont signé une entente définitive, avec prise d'effet le 26 avril 2006, aux termes de laquelle la Société a accepté d'acquérir la division houillère d'Ivanhoe (« transaction relative à la division houillère ») en échange de 57 000 000 d'actions ordinaires et de 25 576 383 actions préférentielles de la Société.

Le 8 août 2006, la transaction relative à la division houillère et les droits de conversion de capitaux propres en vertu de la marge de crédit (note 16) ont été approuvés par les actionnaires minoritaires de la Société lors d'une assemblée extraordinaire tenue à cette fin.

La transaction relative à la division houillère, qui constitue une transaction entre parties liées, a reçu l'approbation définitive de la Bourse de croissance TSX le 28 mai 2007.

Le 29 mai 2007, la Société a conclu l'acquisition de la division houillère d'Ivanhoe. Les actions ordinaires émises à l'intention d'Ivanhoe, ajoutées aux actions ordinaires qu'Ivanhoe détenait déjà, représentaient environ 86 % du nombre total d'actions ordinaires actuellement émises et en circulation. Des droits et permis houillers acquis par la Société ont été comptabilisés pour une valeur de néant, puisque les actifs sous-jacents n'avaient aucune valeur comptable au sein de la division houillère.

Parallèlement à la conclusion de la transaction relative à la division houillère, certaines dépenses liées à la division houillère engagées par Ivanhoe du 26 avril 2006 au 29 mai 2007 ont été ajoutées à l'encours de la dette en vertu de la marge de crédit et seront remboursables par la Société comme si elles constituaient des avances. Au total, les dépenses liées à la division houillère financées par Ivanhoe du 26 avril 2006 au 28 mai 2007, et acceptées par SouthGobi, se chiffrent à approximativement 13,2 M\$, dont une tranche de 13,0 M\$ est liée aux charges de prospection et une tranche de 200 000 \$, aux immobilisations de production.

La transaction relative à la division houillère est considérée comme un regroupement d'entreprises ou d'entités sous contrôle commun et est, par conséquent, exemptée du champ d'application d'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*. La Société a comptabilisé la transaction relative à la division houillère selon les principes de la méthode de la mise en commun d'intérêts et a retraité les périodes antérieures comme si la Société et la division houillère avaient toujours été regroupées. La division houillère comporte certains actifs houillers et des dépenses engagées par Ivanhoe à partir de sa création en 2004 jusqu'au 29 mai 2007. La note 3(i) des états financiers fournit des informations détaillées quant à l'incidence des principes de la méthode de la mise en commun d'intérêts.

SOUTHGOBI ENERGY RESOURCES LTD.

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires

Au 30 septembre 2009
(non vérifié)
(en dollars américains)

23. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

23.1 Financement et activités d'investissement sans effet de trésorerie

Pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2009, la Société a engagé les transactions d'investissement et de financement sans effet de trésorerie suivantes :

	Trimestres terminés les 30 septembre		Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre	
	2009	2008	2009	2008
Conversion de la marge de crédit (premier accord de financement) (note 16.4)	- \$	- \$	- \$	107 551 903 \$
Conversion d'actions préférentielles en actions ordinaires	-	-	-	4 189 154
Acquisition de propriétés minières au moyen de l'émission d'actions ordinaires	-	30 000	-	30 000
Transfert de la réserve liée aux options sur actions au moment de l'exercice des options	519 361	420 630	802 935	1 925 691
Total du financement sans effet de trésorerie et des activités d'investissement	519 361 \$	450 630 \$	802 935 \$	113 696 748 \$

23.2 Sorties de trésorerie pour intérêts et impôts

Pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2009, la Société a effectué les sorties de trésorerie pour intérêts et impôts suivantes :

	Trimestres terminés les 30 septembre		Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre	
	2009	2008	2009	2008
Intérêts payés	- \$	- \$	- \$	77 470 \$
Impôts payés	-	-	-	-
Total des sorties de trésorerie	- \$	- \$	- \$	77 470 \$

SOUTHGOBI ENERGY RESOURCES LTD.

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires

Au 30 septembre 2009

(non vérifié)

(en dollars américains)

24. ENGAGEMENTS VISANT DES DÉPENSES

Au 30 septembre 2009, la Société avait des engagements en cours pour un montant de 28,7 M\$ relativement à du matériel et à des bâtiments d'exploitation houillère. Ce montant de 28,7 M\$ comprend 24,1 M\$ pour l'achat des deuxième et troisième parcs de matériel d'exploitation houillère pour le développement de son projet Ovoot Tolgoi en Mongolie. La livraison et la mise en service des deuxième et troisième parcs de matériel sont prévues, respectivement, pour le quatrième trimestre de 2009 et le milieu de 2010. La Société dispose également d'une option relative à l'acquisition de parcs de camions et de pelles mécaniques en vue de livraisons en 2010 et en 2011, dont les prix doivent être négociés au moment des commandes.

25. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS

Le 26 octobre 2009, la Société a annoncé avoir conclu une entente de financement avec une filiale entièrement détenue de China Investment Corporation (« CIC ») pour un montant de 500 M\$ sous forme d'une débenture convertible garantie portant intérêt à 8,0 % et d'une échéance maximale de 30 ans. Le financement est nécessaire principalement pour soutenir le programme d'investissement accéléré en Mongolie et une tranche maximale de 120 M\$ de ce financement pourrait également être affectée au fonds de roulement, au remboursement de la dette de financement, aux frais généraux et d'administration ainsi qu'à d'autres fins générales de la Société. Le financement proposé a reçu une approbation conditionnelle de la Bourse de croissance TSX du Canada.

Les principales modalités commerciales du financement sont les suivantes :

- Intérêts – Taux annuel de 8 % (6,4 % payable en espèces et 1,6 % payable en actions de la Société, le nombre d'actions à émettre étant fonction du cours moyen pondéré en fonction du volume sur 50 jours.
- Échéance – Maximum de 30 ans
- Garantie – Charge de premier rang sur les actifs de la Société, y compris sur des actions de ses filiales importantes.
- Prix de conversion – Le prix de conversion est établi au moindre de 11,88 \$ CA et du cours moyen pondéré en fonction du volume sur 50 jours. Le prix plancher a été établi à 8,88 \$ CA par action. En présumant une entière conversion au prix de base de 11,88 \$ CA et que la conversion a lieu à la suite de l'atteinte par la Société d'un flottant de 25 % (conversion aux fins de l'emprunt sous forme de débenture), la participation globale de CIC dans les capitaux propres de la Société sera d'environ 22 %.

SOUTHGOBI ENERGY RESOURCES LTD.

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires

Au 30 septembre 2009

(non vérifié)

(en dollars américains)

25. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS (suite)

- Échéancier de la conversion – La Société et CIC disposent toutes deux de divers droits de demander la conversion de la débenture en actions ordinaires. CIC peut demander la conversion de la débenture, en totalité ou en partie, en actions ordinaires 12 mois après la date d'émission. La Société peut demander la conversion d'une tranche d'un maximum de 250 M\$ de la débenture à partir de celle des situations suivantes qui survient le plus tôt : 24 mois après la date d'émission, si le cours du marché de ses actions ordinaires est supérieur à 10,66 \$ CA, ou après avoir atteint un flottant de 25 % relativement à ses actions ordinaires dans certaines circonstances convenues préalablement. Si la Société exerce entièrement son droit de conversion immédiatement après avoir atteint un flottant de 25 % (conversion aux fins de l'emprunt sous forme de débenture), en présument une conversion au prix de base de 11,88 \$ CA, la participation initiale de CIC dans les capitaux propres de la Société serait d'environ 11 %.
- Droit de conversion normal de la Société – Après 60 mois à compter de la date d'émission, en tout temps lorsque le cours moyen pondéré en fonction du volume sur 50 jours est supérieur de 20 % au prix plancher, la Société pourra exiger la conversion de la totalité des débentures convertibles en circulation en actions ordinaires au prix de conversion.
- Représentation au sein du conseil d'administration de la Société – Tant que l'emprunt sous forme de débenture est en cours, ou tant que CIC possède une participation directe ou indirecte minimale de 15 % dans la Société, CIC peut nommer un administrateur au conseil d'administration de la Société. Le conseil d'administration de la Société compte actuellement huit membres.
- Restriction quant au droit de vote – CIC a accepté que son droit de vote dans la Société ne dépasse pas 29,9 %, même dans l'éventualité où sa participation dépasserait 29,9 % après l'exercice de la débenture.
- Droits préférentiels de souscription – Tant que l'emprunt sous forme de débenture est en cours, ou tant que CIC possède une participation directe ou indirecte de 15 % dans la Société, CIC dispose de certains droits préférentiels de souscription, sur une base proportionnelle, lui permettant de souscrire toute nouvelle action attribuée et émise par la Société pour la période au cours de laquelle la débenture est en cours. Les droits préférentiels de souscription ne s'appliqueront pas aux nouvelles actions émises dans le cadre d'une émission de titres de participation au prorata dans le public en faveur de tous les actionnaires, à l'exercice d'options sur actions ni aux actions émises pour atteindre un flottant de 25 %.
- Droit de première offre – Tant qu'une partie de l'emprunt sous forme de débenture est en cours, ou tant que CIC possède une participation directe ou indirecte de 15 % dans la Société, CIC dispose d'un droit de première offre à l'égard de toute vente directe ou indirecte de la participation d'Ivanhoe dans la Société. Ivanhoe détient actuellement, directement ou indirectement, environ 105,8 millions d'actions de la Société, soit environ 79 % des actions actuellement émises et en circulation de la Société.

SOUTHGOBI ENERGY RESOURCES LTD.

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires

Au 30 septembre 2009

(non vérifié)

(en dollars américains)

25. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS (suite)

- Droits d'inscription – CIC détient des droits d'inscription en vertu des lois provinciales canadiennes applicables relativement aux actions devant être émises à la conversion de la débenture.

Parallèlement au financement, la Société conclura également une entente de coopération avec une filiale de CIC. Aux termes de l'entente, la filiale de CIC fournira des conseils et des services à la Société relativement à des ventes en Chine, à l'approvisionnement et à la logistique et recevra, pour ces services, un paiement habituel fondé sur les ventes de produits de la Mongolie à la Chine.

La Société détermine actuellement le traitement comptable qu'elle réservera à la débenture convertible et n'est pas en mesure, pour le moment, d'en estimer l'incidence financière. La Société s'attend à conclure cette transaction au quatrième trimestre de 2009.

26. APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers consolidés intermédiaires de SouthGobi Energy Resources Ltd. pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2009 ont été approuvés et leur publication autorisée par le comité de vérification le 3 novembre 2009.